

PREMIER PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE
POLITIQUE À PART ENTIÈRE : POUR UN VÉRITABLE EXERCICE DU DROIT À L'ÉGALITÉ

ENGAGEMENTS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Déposé au ministre de la Santé et des Services sociaux le 30 juin 2008
Dernière mise à jour : 25 août 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
Statut du PGMO	4
Objectifs de réduction d'obstacles, moyens de mise en œuvre et engagements	4
Structure du PGMO	5
Données descriptives	5
Suites au PGMO.....	7
ENGAGEMENTS DE LA POLITIQUE QUI CONCERNENT SA PROMOTION ET SON ÉVALUATION ET QUI SERONT INSCRITS DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DE L'OFFICE	8
ENGAGEMENTS ANNONCÉS DANS LA POLITIQUE QUI CONCERNENT LA DOCUMENTATION DE LA PARTICIPATION SOCIALE	9
1- UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE	10
1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination	10
1.2. Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance.....	32
1.3. Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles	39
1.4. Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales	44
1.5. Aménager des environnements accessibles	47
2- UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET PLUS ÉQUITABLE	68
2.1. Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille.....	68
2.2. Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap.....	73
2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services	76

3- UNE SOCIÉTÉ RESPECTUEUSE DES CHOIX ET DES BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEUR FAMILLE	96
3.1. Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services	96
3.2. Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles	99
3.3. Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement.....	103

INTRODUCTION

En 2008, l'Office des personnes handicapées du Québec a déployé des efforts importants pour coordonner l'élaboration du premier Plan global de mise en œuvre (PGMO) de la proposition de politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : Proposition de politique pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*. Vingt-huit ministères et organismes gouvernementaux (MO) participant à l'élaboration de ce plan ont pris plus de 400 engagements concernant la mise en œuvre de la proposition de politique.

En juin 2008, le conseil d'administration de l'Office a adopté ses propres engagements au regard de la proposition de politique. Il a également émis un avis au ministre sur l'ensemble des engagements des MO. Le PGMO ainsi que l'avis au ministre ont été transmis à M. Yves Bolduc le 30 juin 2008, tel que prévu. Des échanges avec certaines instances gouvernementales en ce qui a trait à leurs engagements au PGMO se sont poursuivis au cours de 2008 et au printemps 2009 dans le cadre du processus d'adoption de la proposition de politique, jusqu'à son adoption où elle est devenue la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, le 4 juin 2009.

Statut du PGMO

Le PGMO comprend des engagements formels pris par les MO interpellés par la politique. Il constitue ainsi un des principaux outils pour le suivi de la mise en œuvre de la politique *À part entière*. Ce document peut être diffusé aux partenaires sur demande. Notons que le PGMO n'a pas le statut officiel et « prescriptif » de la politique *À part entière* à laquelle il est rattaché puisqu'il n'a pas été adopté par le Conseil des ministres.

Objectifs de réduction d'obstacles, moyens de mise en œuvre et engagements

Comme leur nom l'indique, les objectifs de réduction d'obstacles (ORO) visent des résultats en termes de réduction d'obstacles. Un obstacle est un facteur de l'environnement physique ou social qui entrave la participation sociale (la réalisation des habitudes de vie) d'une personne. Les moyens de mise en œuvre sont les mesures ou les moyens qu'entend prendre une organisation afin de réduire ou éliminer les obstacles identifiés dans les ORO. Ces engagements doivent traduire les actions d'un ministère ou d'un organisme. Dans le PGMO, plusieurs moyens de mise en œuvre peuvent être identifiés par une organisation pour l'atteinte d'un ORO. De plus, un même moyen de mise en œuvre peut servir à plus d'un ORO et ainsi revenir plus d'une fois dans le PGMO (il sera alors compté plus d'une fois dans le total des moyens).

Par ailleurs, chaque engagement du PGMO est constitué d'un ORO, d'un moyen de mise en œuvre, d'une échéance et de l'organisation qui s'y est engagée. Ainsi, un engagement est dénombré chaque fois qu'un ministère ou un organisme s'engage dans un moyen, faisant en sorte qu'un même moyen peut donner lieu à plusieurs engagements, étant donné que plusieurs MO peuvent être engagés dans un moyen de mise en œuvre.

Structure du PGMO

Le PGMO est constitué de 210 ORO, 373 moyens de mise en œuvre et 420 engagements. Les engagements des MO au PGMO sont classés dans les trois grands défis, les onze priorités d'intervention et les 41 leviers de la politique *À part entière*. La très grande majorité des engagements est associée aux leviers d'intervention de la politique. Toutefois, sept engagements de l'Office qui concernent l'animation d'initiatives intersectorielles ont été classés au niveau des défis ou des priorités d'intervention, compte tenu de leur caractère global.

Chaque ORO, moyen et engagement du PGMO sont numérotés. Les numéros attribués aux ORO débutent par la lettre O et ceux attribués aux moyens par la lettre M, tous deux suivis d'un chiffre attribué en fonction de l'ordre de numérotation. Plus rarement, le numéro de l'ORO peut être suivi d'une lettre (A, B ou C) dans le cas où il est classé dans plus d'un levier. En ce qui concerne les engagements, leurs numéros débutent par la lettre E, suivis d'un premier chiffre établi en fonction de l'ordre de numérotation de tous les engagements, puis de l'acronyme de l'organisation qui a pris l'engagement et, enfin, d'un second chiffre qui varie en fonction de l'ordre de numérotation des engagements de cette organisation.

Données descriptives

Comme déjà mentionné, 28 MO ont pris part à l'élaboration du premier PGMO. Voici la répartition des 420 engagements classés par MO :

Nombre d'engagements au PGMO par MO

MINISTÈRE OU ORGANISME	NOMBRE D'ENGAGEMENTS
Commission des biens culturels du Québec	1
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	11
Conseil de la famille et de l'enfance	2
Commission de la santé et de la sécurité du travail	3
Curateur public	15
Directeur général des élections	9
Fonds d'aide au recours collectif	1
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	10
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	6

MINISTÈRE OU ORGANISME	NOMBRE D'ENGAGEMENTS
Ministère du Conseil exécutif	7
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	109
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	20
Ministère de la Famille et des Aînés	12
Ministère des Finances	10
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	4
Ministère de la Justice	9
Ministère des Relations internationales	2
Ministère des Services gouvernementaux	2
Ministère de la Santé et des Services sociaux	58
Ministère du Tourisme	14
Ministère des Transports	42
Ministère du Travail	1
Office des personnes handicapées du Québec	42
Régie du bâtiment du Québec	6
Société de l'assurance automobile du Québec	13
Secrétariat du Conseil du trésor	3
Société d'habitation du Québec	6
Société immobilière du Québec	2
TOTAL : 28 ministères ou organismes	TOTAL : 420 engagements

Le nombre d'engagements est une donnée quantitative qui ne témoigne pas de l'intensité de ces engagements. Ainsi, l'effort consacré à un engagement et l'importance de cet engagement peuvent être très variables.

Comme mentionné précédemment, le PGMO est constitué en tout de 373 moyens de mise en œuvre. Sept des 373 moyens concernent la promotion de la politique, son évaluation et la documentation de l'état de la participation sociale et ne peuvent être associés à un défi ou à une priorité d'intervention en particulier. Le chiffre de 366 moyens au total est donc retenu aux fins des proportions qui suivent.

En ce qui a trait aux trois défis, 216 des 366 moyens se situent au niveau du premier défi (59 %), 119 sont associés au deuxième (33 %) et 31 ont été classés dans le troisième (8 %). Cela démontre clairement l'importance qu'accordent les MO au virage fondamental vers une société inclusive et au défi sur la société solidaire et plus équitable. Par ailleurs, s'il est vrai que le troisième défi regroupe un nombre de moyens proportionnellement moindre que les deux premiers, soulignons néanmoins que deux de ces moyens constituent des démarches intersectorielles d'envergure liées à la planification individualisée et coordonnée des services ainsi qu'aux services d'accompagnement.

Suites au PGMO

La politique *À part entière* vise des changements notables à la participation sociale des personnes handicapées sur une période de dix ans. Ce premier PGMO a, quant à lui, une portée plus limitée dans le temps, les engagements ayant été pris sur un horizon ne dépassant pas cinq ans. La préparation d'un autre PGMO est donc à prévoir dans quelques années.

ENGAGEMENTS DE LA POLITIQUE QUI CONCERNENT SA PROMOTION ET SON ÉVALUATION ET QUI SERONT INSCRITS DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DE L'OFFICE

Objectifs de résultat	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-001 Sensibiliser l'ensemble de la population aux défis soulevés par la politique et aux priorités qu'elle met de l'avant	M-001 Réaliser des activités de sensibilisation de la population adaptées aux publics visés	Dès 2008, continu	E-001-Office-1
O-002 Favoriser l'utilisation de la politique comme cadre de référence à l'action des ministères et organismes et des autres intervenants publics, privés et communautaires	M-002 Réaliser des activités d'information et de soutien à l'appropriation de la politique et à son utilisation comme cadre de référence à l'action	Dès 2008, continu	E-002-Office-2
O-003 Évaluer la réalisation des engagements prévus au premier Plan global de mise en œuvre (PGMO) de la politique et les résultats atteints en termes de participation sociale et d'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées	M-003 Réaliser les activités prévues au cadre d'évaluation de la politique	2013	E-003-Office-3
	M-004 Animer un comité de suivi du conseil d'administration auquel participeront, notamment, des représentants du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées et de leur famille	Dès 2009, continu	E-004-Office-4

ENGAGEMENTS ANNONCÉS DANS LA POLITIQUE QUI CONCERNENT LA DOCUMENTATION DE LA PARTICIPATION SOCIALE

Objectifs de résultat	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-004 Documenter davantage l'état de la participation sociale des personnes handicapées et ses principaux déterminants	M-005 Réaliser des activités de développement de la recherche, y compris l'établissement de priorités de recherche, visant à combler les besoins de connaissance associés à l'atteinte des résultats attendus et des priorités de la politique	Dès 2009, continu	E-005-Office-5 E-006-MSSS-1 E-007-MELS-1 E-008-MESS-1
	M-006 Tenir compte de ces domaines et sujets prioritaires de recherche dans le choix des priorités du <i>Programme de subventions à l'expérimentation de l'Office</i>	2010	E-009-Office-6
	M-007 Soutenir le développement de nouvelles données administratives et de nouvelles enquêtes visant à combler les besoins de connaissance associés à l'atteinte des résultats attendus et des priorités de la politique	2013	E-010-Office-7 E-011-MSSS-2 E-012-MELS-2 E-013-MESS-2

1- UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-005 Agir contre les préjugés et la discrimination	M-008 Établir un plan d'action concerté visant à identifier des solutions pour lutter contre les préjugés et la discrimination à l'endroit des personnes handicapées	2013	E-014-Office-8 E-015-MSSS-3 E-016-MESS-3 E-017-MELS-3 E-018-CDPDJ-1

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
La sensibilisation de la population			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-006 Développer les connaissances des intervenants scolaires sur la notion de l'égalité, les droits de l'enfant et les accommodements possibles des élèves ayant des troubles d'apprentissage	M-009 Produire un module d'autoformation en ligne destinée aux organismes de défense des droits des personnes handicapées et aux personnes handicapées elles-mêmes	31 mars 2009	E-019-CDPDJ-2
O-007 Sensibiliser la population, les décideurs et les intervenants concernés à la situation des familles où vit une personne handicapée	M-010 Poursuivre la diffusion et offrir des conférences et articles dans différents médias à la suite de la publication de <i>Tricoter avec amour : étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé</i>	Avril 2009	E-020-CFE-1
O-008 Campagne de sensibilisation à l'emploi qui mise entre autres sur l'employabilité des personnes handicapées	M-011 Produire et diffuser trois messages télévisés M-012 Élaborer un site Internet et des opérations de relations publiques	Mai 2008 Automne 2008	E-021-MCE-1 E-022-MCE-2
O-009 Réduire, voire éliminer, la stigmatisation et la discrimination envers les personnes ayant une maladie mentale	M-013 Réaliser une campagne nationale de sensibilisation de la population en diffusant des messages et en mettant en place des activités d'information et de sensibilisation et s'associer aux agences pour la réalisation d'une campagne régionale M-014 Créer et entretenir un site Internet permettant de diffuser le thème national annuel de la campagne et l'information qui lui est associée	Plan d'action en santé mentale 2007-2010 Continu	E-023-MSSS-4 E-024-MSSS-5

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
La sensibilisation de la population			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-010 Améliorer les perceptions et les connaissances de la population en ce qui a trait notamment à leur potentiel éducatif et professionnel, ainsi qu'aux façons de rendre la société plus inclusive	<p>M-015 Réaliser des activités de sensibilisation auprès de la population générale et de certains groupes et milieux, tels les jeunes et les milieux éducatifs et de travail, pour que ceux-ci soient davantage informés des besoins et du potentiel des personnes handicapées, notamment sur le plan éducatif et professionnel, ainsi que sur les façons de rendre la société plus inclusive</p> <p>Des arrimages pourront être établis avec les autres ministères et organismes ayant pris des engagements en ce sens</p>	2013	E-025-Office-9
O-011 Réduire les préjugés et le manque de connaissance de la population quant aux possibilités pour les personnes handicapées ou à mobilité restreinte de bénéficier de services touristiques	M-016 Inclure des images montrant une personne handicapée ou à mobilité restreinte dans les divers outils promotionnels (imprimés ou électroniques) ou des activités de relations de presse	Activité continue	E-026-MTO-1
	M-017 Augmenter la banque de photos promotionnelles du ministère du Tourisme montrant des personnes handicapées ou à mobilité restreinte	Automne 2008	E-027-MTO-2
	M-018 Soutenir les activités de sensibilisation et de promotion de Kéroul en poursuivant le soutien financier au fonctionnement de cette organisation	31 mars 2009	E-028-MTO-3

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
La formation et l'éducation citoyenne des jeunes et des adultes			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-012 Sensibiliser le personnel de l'éducation des adultes à l'importance de suggérer à la clientèle des cours de développement personnel pour accompagner la personne handicapée dans son cheminement d'adaptation et de recherche d'un mieux-être	<p>M-019 Promouvoir auprès des adultes le programme de formation de base commune et, plus particulièrement, le cours du domaine du développement personnel <i>Changement : passages et défis</i>, qui porte sur l'adaptation à de nouvelles conditions de vie, par exemple une perte d'autonomie</p> <p>M-020 Promouvoir également le cours Santé psychologique, qui amène l'adulte à développer des moyens pour stimuler sa créativité et pour introduire dans sa vie des moments de plaisir qui favorisent son mieux-être</p>	2009-2010	<p>E-029-MELS-4</p> <p>E-030-MELS-5</p>

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
La sensibilisation et la formation du personnel en contact direct avec le public			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-013 Développer les connaissances des intervenants scolaires sur la notion de l'égalité, les droits de l'enfant et les accommodements possibles des élèves ayant des troubles d'apprentissage	M-021 Mettre en oeuvre une session de formation en milieu scolaire destinée au personnel enseignant et non enseignant, aux administrateurs, aux membres des comités consultatifs EHDAA et aux parents : « Pour que l'avenir ne lui échappe pas : comment faire des accommodements pour les élèves ayant des troubles d'apprentissage » M-022 Développer le matériel pédagogique d'accompagnement	En cours	E-031-CDPDJ-3 E-032-CDPDJ-4
O-014 Sensibiliser le personnel de première ligne (personnel du Centre de renseignements et personnel électoral) au regard des besoins des personnes handicapées	M-023 Concevoir et produire à l'intention du personnel électoral et du Centre de renseignements un outil pédagogique de sensibilisation sur les besoins des personnes handicapées, plus particulièrement dans le cadre de la révision et du vote M-024 Intégrer ce nouveau module au programme de formation de ces intervenants	Mars 2009	E-033-DGE-1 E-034-DGE-2
O-015 Sensibiliser le personnel de l'éducation des adultes à l'importance de suggérer à leur clientèle un programme de formation de base abordant la lutte contre les préjugés et la discrimination au sujet des personnes handicapées	M-025 À l'éducation des adultes, faire la promotion du programme de formation de base commune et, plus particulièrement, le cours du domaine de l'univers social qui porte sur les droits et responsabilités de citoyen ainsi que les cours du domaine du développement personnel qui portent sur les relations interpersonnelles et la santé physique	Printemps 2010	E-035-MELS-6

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
La sensibilisation et la formation du personnel en contact direct avec le public			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-016 Faciliter l'accueil des personnes handicapées dans les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle	M-026 Élaborer un document pour l'accueil des personnes handicapées à l'attention du personnel des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)	2008-2009	E-036-MELS-7
	M-027 Collaborer à l'organisation, par les commissions scolaires, de la formation pour le personnel à l'accueil dans les SARCA	En continu	E-037-MELS-8
O-017 Améliorer la formation et l'accompagnement du personnel enseignant au regard des particularités associées à l'intervention auprès des élèves handicapés	M-028 Préciser, en collaboration avec les universités, les composantes de formation initiale visant à préparer tous les futurs enseignants à l'intervention auprès des élèves handicapés ou en difficulté	À préciser	E-038-MELS-9
	M-029 Demander aux commissions scolaires de s'assurer que leurs plans de formation continue intègrent cette préoccupation et en assurer le suivi	En continu à compter de juin 2009	E-039-MELS-10
	M-030 Poursuivre le soutien et la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire	En continu	E-040-MELS-11

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
La sensibilisation et la formation du personnel en contact direct avec le public			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-018 Améliorer la prise en compte des capacités, aspirations et besoins des élèves et des étudiants handicapés dans les services d'orientation scolaire et professionnelle	M-031 Informer et sensibiliser le personnel scolaire, notamment les conseillers et les conseillères en orientation, par des sessions de formation sur la mise en œuvre de l'approche orientante	En continu	E-041-MELS-12
	M-032 Intégrer cette préoccupation dans le cadre des travaux relatifs à l'orientation en milieu scolaire (mise sur pied d'équipes régionales de soutien à l'orientation en milieu scolaire)	À compter de 2008-2009	E-042-MELS-13
	M-033 Faire connaître le volet particulier du site Internet de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation (communauté virtuelle en lien avec l'orientation scolaire et professionnelle) et y déposer de l'information concernant les clientèles ayant des besoins particuliers avec l'accord de l'Ordre	À compter de 2008-2009	E-043-MELS-14
O-019A Développer les connaissances et les compétences chez le personnel des services d'aide aux étudiants handicapés des établissements postsecondaires pour répondre aux besoins de l'ensemble des étudiants handicapés et, plus particulièrement, de ceux ayant des problèmes graves de santé mentale ou des troubles graves d'apprentissage	M-034 En suivi à ces expériences, envisager différentes avenues quant à la sensibilisation, à l'information et à la formation de l'ensemble des acteurs dans les établissements de l'enseignement collégial qui seront considérées		E-044-MELS-15
	M-035 Maintenir un soutien financier aux établissements d'enseignement collégial qui ont des mandats de coordination de services, en vertu de l'annexe budgétaire S024, trois cégeps sont mandatés par le ministère pour coordonner les services dans l'ensemble des établissements collégiaux. Dans le cadre de ce mandat, ils organisent régulièrement des sessions de formation portant sur l'ensemble des clientèles et plus spécifiquement sur les clientèles émergentes. De plus, ils produisent des documents d'information sur le sujet		E-045-MELS-16

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
La sensibilisation et la formation du personnel en contact direct avec le public			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-020 Sensibiliser les élèves et les étudiants handicapés, le personnel scolaire, les parents d'enfants handicapés et les associations qui représentent les personnes handicapées ou les parents d'enfants handicapés à la poursuite des études collégiales et universitaires	M-036 Informer et sensibiliser les personnes responsables de l'adaptation scolaire dans les commissions scolaires	À compter de 2008-2009	E-046-MELS-17
	M-037 Rééditer la brochure d'information produite par l'Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire (AQEIPS) en 2004 (brochure produite grâce à une subvention du MELS) et la diffuser dans l'ensemble des commissions scolaires	2009-2010	E-047-MELS-18
	M-038 Déposer les informations sur le site Internet du MELS	Décembre 2008	E-048-MELS-19
O-021 Développer chez le personnel des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) oeuvrant en éducation des adultes une sensibilité à l'importance de l'orientation professionnelle pour la précision du projet de formation pour les personnes handicapées	M-039 Sensibiliser le personnel des SARCA sur les besoins des élèves handicapés	Printemps 2009	E-049-MELS-20
	M-040 Informer et former le personnel des SARCA sur le service de bilan des acquis et sur les cours en formation de base commune portant sur l'orientation professionnelle dans le domaine de la vie professionnelle pour encourager les personnes handicapées à entreprendre ou à poursuivre une démarche d'orientation professionnelle		E-050-MELS-21
	M-041 Produire un document facilitant l'accueil des personnes handicapées précisant l'importance de l'orientation professionnelle pour les personnes handicapées	Printemps 2009	E-051-MELS-22
O-022 Améliorer la connaissance de la réalité des personnes handicapées du personnel des greffes des palais de justice	M-042 Offrir une sensibilisation aux membres du personnel des greffes des palais de justice	2010	E-052-MJQ-1

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
La sensibilisation et la formation du personnel en contact direct avec le public			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-023 Contribuer à l'amélioration continue des connaissances chez les intervenants de la santé et des services sociaux, les entreprises d'économie sociale en aide domestique et les employés de gré à gré au regard des réalités des personnes handicapées	M-043 Développer une formation spécifique sur la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement pour les intervenants des centres de santé et de services sociaux (CSSS) et offrir la formation en région	2008-2009	E-053-MSSS-6
	M-044 Développer divers outils d'information, de sensibilisation ou de formation	2013	E-054-MSSS-7
O-024 Améliorer l'accès aux documents et aux services offerts au public à l'endroit des personnes handicapées	M-045 Fournir aux ministères et aux organismes publics des outils de formation et de sensibilisation relativement aux meilleures pratiques à instaurer à l'endroit des personnes handicapées en matière d'accueil et de services offerts au public	2011	E-055-Office-10
	M-046 Fournir aux ministères et aux organismes publics des outils de formation et de sensibilisation sur l'approche inclusive et sur les meilleures pratiques d'accommodement à offrir aux personnes handicapées, pour que celles-ci aient accès aux services offerts au public	2011	E-056-Office-11
O-025 Développer les connaissances des intervenants concernés au regard du principe d'obligation d'accommodement et autres droits enchâssés dans les chartes dans le cadre du traitement des réclamations des clientèles accidentées handicapées	M-047 Activités de formation aux intervenants concernés	2009	E-057-SAAQ-1

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
La sensibilisation et la formation du personnel en contact direct avec le public			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-026 Outiller les gestionnaires et le personnel sur la façon de gérer adéquatement les situations d'exception	M-048 Former les gestionnaires sur la façon de convenir des accommodements raisonnables M-049 Sensibiliser le personnel à reconnaître les situations qui pourraient bénéficier d'accommodements raisonnables	Selon le plan de mise en œuvre lorsqu'il sera adopté.	E-058-SAAQ-2 E-059-SAAQ-3
O-027 Informer adéquatement les divers acteurs du secteur de l'habitation des avantages (coûts-bénéfices) d'une application des normes d'accessibilité et d'adaptabilité dès la phase de conception de domiciles	M-050 Promouvoir le concept d'accessibilité universelle	31 mars 2011	E-060-SHQ-1
O-028A Développer les connaissances du personnel des autorités organisatrices de transport au regard des caractéristiques et des besoins des personnes handicapées	M-051 Accorder un soutien financier pour s'assurer que la formation des chauffeurs de taxi-volet personnes handicapées soit donnée sur l'ensemble du territoire québécois M-052 Sensibiliser l'Association des propriétaires d'autobus du Québec sur l'importance de former les chauffeurs sur les caractéristiques et les besoins des personnes handicapées, y compris la question de l'accompagnement	Mars 2012	E-061-MTQ-1 E-062-MTQ-2
O-029 Réduire la discrimination à l'embauche à l'égard des personnes handicapées	M-053 Faire, auprès des municipalités comptant moins de 100 employés, qui ne sont pas visées par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, la promotion de l'importance d'adopter des politiques et des processus d'embauche conçus de façon à prévenir la discrimination à l'endroit des personnes handicapées	2013 (horizon de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées)	E-063-MAMR-1

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
La sensibilisation et la formation du personnel en contact direct avec le public			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-030 Faire la promotion auprès de l'industrie touristique des services de sensibilisation et de formation offerts par Kéroul relativement aux besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte, notamment en termes d'accueil, d'information et de services	M-054 Insérer, dans les pages du site Internet institutionnel du ministère qui sont destinés aux entreprises touristiques, un lien avec le site Web de Kéroul	Automne 2008	E-064-MTO-4
	M-055 Faire la promotion des services de Kéroul et de son site Internet dans le bulletin électronique <i>Totalement Tourisme !</i>	Printemps 2009	E-065-MTO-5
O-031 Assurer la formation des employés du ministère du Tourisme qui entrent régulièrement en contact avec la clientèle touristique relativement aux besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte, notamment en termes d'accueil, d'information et de services	M-056 Identifier les besoins de formation des employés du ministère qui entrent régulièrement en contact avec la clientèle touristique relativement aux besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte, en fonction des mandats de travail	Printemps 2009	E-066-MTO-6
	M-057 Convenir avec Kéroul d'un programme de formation, sur les besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte et sur les moyens d'y répondre, adapté aux rôles et mandats des employés du ministère qui entrent régulièrement en contact avec la clientèle touristique	Printemps 2009	E-067-MTO-7
	M-058 S'assurer que les employés du ministère qui entrent régulièrement en contact avec la clientèle touristique participent aux activités de formation données par Kéroul sur les besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte et sur les moyens d'y répondre	Printemps 2009	E-068-MTO-8

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
Les mesures d'accommodement et la promotion d'une approche inclusive			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-032 Sensibiliser les établissements offrant des biens ou services au public sur leurs obligations en termes d'accessibilité à toutes les personnes	M-059 Lorsque la Commission obtiendra un règlement ou un jugement à la suite d'une plainte concernant une question de discrimination fondée sur le handicap dans l'accès à des biens ou services publics (art. 10 et 15 de la Charte des droits et libertés de la personne), élaborer une stratégie de communication visant à faire connaître ce résultat auprès des établissements ou personnes qui pourraient être touchés par des situations analogues	Dès septembre 2008	E-069-CDPDJ-5
O-033 Élaborer un modèle d'organisation de services favorisant une éducation inclusive	M-060 En concertation avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, proposer un modèle d'organisation des services éducatifs qui offre les conditions nécessaires à l'inclusion des élèves handicapés ou qui ont un trouble de déficit de l'attention (TDA)	En cours	E-070-CDPDJ-6
O-034 Développer les connaissances des employeurs et des travailleurs sur les droits des personnes handicapées relativement aux examens médicaux	M-061 Mettre en œuvre une session de formation en milieu de travail « Dossier médical et droits de la personne ». Les objectifs sont de connaître les récentes décisions des tribunaux ayant trait aux examens médicaux. Connaître les positions de la CDPDJ dans ce dossier. Identifier les lacunes possibles. Modifier ses outils en conséquence	En cours	E-071-CDPDJ-7

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
Les mesures d'accommodement et la promotion d'une approche inclusive			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-035 Développer les connaissances des regroupements d'organismes de défense des droits des personnes handicapées sur la Charte des droits et libertés de la personne, sur la CDPDJ et sur les droits des personnes handicapées	M-062 Tenir des rencontres régionales d'échange avec les regroupements d'organismes de défense des droits des personnes handicapées (Outaouais, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean)	En cours	E-072-CDPDJ-8
O-036 Développer les connaissances sur les besoins des personnes handicapées en matière de pratiques culturelles	M-063 Évaluer la pertinence et la faisabilité de réaliser une étude auprès des personnes handicapées concernant les obstacles qu'elles rencontrent à la pratique d'activités culturelles et si leurs besoins sont pris en compte	<p>D'ici 2009-2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ recensement des études sur le comportement des personnes handicapées à l'égard des pratiques culturelles ▪ décision de réaliser ou non une telle enquête (faisabilité, coût, financement, etc.). Si elle est positive : élaboration du questionnaire <p>2010-2011 : réalisation de l'enquête et analyse préliminaire des résultats</p>	E-073-MCCCF-1

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
Les mesures d'accommodement et la promotion d'une approche inclusive			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-037 Améliorer chez les organismes soutenus par le MCCCCF la prise en compte de la réalité des personnes handicapées	M-064 Susciter chez les organismes des projets favorisant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ soit la mise en oeuvre d'activités adaptées aux besoins des personnes handicapées ▪ soit la formation des intervenants culturels à leur réalité 	2008-2009 : élaboration des conditions et des critères d'approbation des projets voulus 2009-2011 : accueil de quatre projets structurants	E-074-MCCCCF-2

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
Les mesures d'accommodement et la promotion d'une approche inclusive			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-019B Développer les connaissances et les compétences chez le personnel des services d'aide aux étudiants handicapés des établissements postsecondaires pour répondre aux besoins de l'ensemble des étudiants handicapés et, plus particulièrement, de ceux ayant des problèmes graves de santé mentale ou des troubles graves d'apprentissage	<p>M-065 Poursuivre et compléter l'ensemble des travaux entrepris afin de mieux connaître la clientèle des étudiants ayant des troubles de santé mentale ou des troubles d'apprentissage et leurs besoins et pour dégager des modèles d'organisation de services favorisant leur intégration et leur réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des projets pilotes ont cours actuellement dans plusieurs cégeps afin d'offrir des services aux clientèles émergentes et d'expérimenter de nouvelles façons de répondre à leurs besoins ▪ deux chercheurs agissent également à titre de personnes-ressources afin de soutenir le personnel des services d'aide pour donner une réponse appropriée aux besoins de ces clientèles 	En continu	E-075-MELS-23
	<p>M-066 Maintenir le soutien financier aux établissements universitaires afin qu'ils puissent offrir des services adaptés aux étudiants handicapés. La règle 2.1.9 des « <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2007-2008</i> » permet notamment de financer l'acquisition d'aides techniques ainsi que l'embauche et la formation de ressources humaines. Elle permet également de financer des recherches favorisant le développement de l'expertise. Cette règle contribue aussi au financement de l'Association interuniversitaire des conseillers auprès des étudiants ayant des besoins spéciaux (AQICEBS), qui dispense de la formation auprès de ses membres</p>	En continu	E-076-MELS-24

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
Les mesures d'accommodement et la promotion d'une approche inclusive			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-038 Faciliter l'adaptation des instruments de mesure et d'évaluation des apprentissages et des instruments de reconnaissance des acquis	M-067 Investir annuellement environ 30 000 \$ pour l'adaptation des instruments M-068 Prévoir une entente avec des centres d'éducation spécialisés M-069 Préparer une traduction en braille M-070 Produire une version en gros caractères	Annuellement	E-077-MELS-25 E-078-MELS-26 E-079-MELS-27 E-080-MELS-28
O-039 Améliorer l'organisation des services aux élèves handicapés intégrés en classe ordinaire au préscolaire, au primaire et au secondaire	M-071 Accompagner les commissions scolaires et, le cas échéant, les directions d'école dans la diversification de leurs modalités d'organisation de services en lien avec la classe ordinaire M-072 Définir des lignes directrices concernant les conditions requises pour une intégration réussie des élèves	En continu, à compter de septembre 2008 Septembre 2008	E-081-MELS-29 E-082-MELS-30
O-040 Faciliter la reconnaissance des compétences développées en milieu scolaire pour les élèves handicapés qui n'obtiennent pas de qualification (diplôme d'études secondaires, diplôme d'études professionnelles, certificat)	M-073 Soutenir les commissions scolaires concernant l'élaboration du bilan des apprentissages de chaque élève afin qu'une attention particulière soit portée au dernier bilan des élèves qui n'obtiennent pas de qualification (information, sensibilisation, formation)	À compter de 2008-2009	E-083-MELS-31
O-041 Développer l'entrepreneuriat chez les jeunes handicapés	M-074 Faire une analyse du potentiel qu'offre l'entrepreneuriat pour favoriser la contribution des personnes handicapées au développement socioéconomique de leur communauté. M-075 Par la suite, produire un outil adapté visant à développer l'entrepreneuriat chez les personnes handicapées	Printemps 2009	E-084-MELS-32 E-085-MELS-33

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
Les mesures d'accommodement et la promotion d'une approche inclusive			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-042A Améliorer la qualité des services et l'accès des personnes handicapées à l'éducation des adultes et à la formation continue	M-076 Prendre en compte les besoins de la clientèle handicapée dans les orientations et les actions à venir relativement au développement de services complémentaires pour les élèves à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes	Novembre 2008	E-086-MELS-34
O-043 Améliorer l'accès à la formation aux personnes handicapées en exploitant davantage la formation à distance	En collaboration avec les partenaires du ministère, considérer les besoins de la clientèle handicapée dans les orientations et les actions à venir relativement au développement de la formation à distance. À cette fin, mener les actions suivantes :		
	M-077 Examiner l'offre d'activités spécifiques de formation à distance pour tenir compte des difficultés particulières des adultes en formation continue, y compris les adultes handicapés	En continu	E-087-MELS-35
	M-078 Développer des activités de formation à distance liées à la prévention des dépendances et à l'adoption de saines habitudes de vie chez les adultes en formation continue, y compris les adultes handicapés	Automne 2011	E-088-MELS-36
O-044 Améliorer l'accès à une reconnaissance officielle des acquis obtenus en milieu scolaire pour tous les élèves handicapés	M-079 Donner aux commissions scolaires le pouvoir d'émettre des bilans des acquis et des relevés de compétences à l'éducation des adultes et en formation professionnelle	Printemps 2009	E-089-MELS-37
	M-080 Proposer un cadre de référence pour une meilleure homogénéité de cette reconnaissance	Hiver 2009	E-090-MELS-38
	M-081 Développer des modalités de reconnaissance des compétences développées par les personnes handicapées à l'extérieur du réseau scolaire	En continu	E-091-MELS-39

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
Les mesures d'accommodement et la promotion d'une approche inclusive			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-045 Prendre en compte les besoins des personnes handicapées au regard des améliorations à apporter au bulletin de vote	M-082 Évaluer l'actuel bulletin de vote au regard des besoins des personnes handicapées et selon les conclusions de l'étude, proposer au législateur des solutions qui répondront mieux aux attentes du milieu	Juin 2008	E-092-DGE-3
	M-083 Répertorier les besoins des personnes handicapées au regard de l'exercice du droit de vote		E-093-DGE-4
	M-084 Évaluer les mécanismes mis en place par les autres juridictions canadiennes pour faciliter le vote des personnes handicapées		E-094-DGE-5
	M-085 Évaluer les impacts de nouveaux modèles de bulletins de vote en termes d'efficacité, de faisabilité et de coûts	Septembre 2008	E-095-DGE-6
	M-086 Selon l'évaluation, proposer les solutions pour répondre le mieux possible aux besoins des personnes handicapées		E-096-DGE-7
	M-087 Proposer des essais portant sur de nouveaux modèles de bulletins de vote lors d'élections partielles		E-097-DGE-8
O-046 Tenir compte, dans l'attribution du soutien financier aux organismes communautaires, des besoins particuliers liés aux incapacités des membres et des utilisateurs de services des organismes communautaires (adaptation physique, médias adaptés, services d'interprétariat, accompagnement, etc.)	M-088 Mettre en place un groupe de travail, sous la responsabilité du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales avec la collaboration du milieu communautaire, chargé d'évaluer la nature des besoins particuliers liés aux incapacités ainsi que les moyens les plus adéquats pour y répondre	Décembre 2009	E-098-MESS-4

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
La prise en compte des barrières culturelles dans les mesures d'accommodement visant les personnes handicapées issues des communautés culturelles			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-047 Faciliter l'accès des étudiants handicapés issus de communautés culturelles aux mêmes services qui sont disponibles au collégial pour les autres étudiants handicapés, peu importe leur statut d'étudiant	M-089 Maintenir le soutien financier au programme <i>Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial</i> qui permet aux établissements d'obtenir un financement afin de mettre en place des mesures d'accueil et d'intégration des étudiants des communautés ethniques. Ces dispositions sont de nature à favoriser le dépistage des étudiants handicapés dont l'origine culturelle constituerait une entrave pour l'accès aux services adaptés	En continu	E-099-MELS-40
	M-090 Donner suite au rapport du Comité tripartite Fédération des cégeps - Association des collèges privés du Québec (ACPQ) - MELS sur la réussite et la diplomation à l'enseignement collégial. Ce rapport identifie des pistes d'action afin de favoriser la réussite scolaire. Les étudiants issus des communautés culturelles constituent un groupe dont les besoins sont considérés dans le rapport	À venir	E-100-MELS-41
O-048 Améliorer le soutien à l'intégration scolaire et à l'apprentissage du français des personnes immigrantes ayant des incapacités intellectuelles ou des dommages cérébraux	M-091 Identifier les ressources existantes M-092 Établir des partenariats au besoin M-093 Prévoir des achats de places	Automne 2009	E-101-MICC-1 E-102-MICC-2 E-103-MICC-3

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
La prise en compte des barrières culturelles dans les mesures d'accommodement visant les personnes handicapées issues des communautés culturelles			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-049A Favoriser une meilleure compréhension du système de justice par les aînés, les autochtones, les immigrants, les jeunes et les personnes démunies, notamment en partenariat avec des organismes oeuvrant auprès de ces clientèles <i>(Objectif 1.1.2 du Plan stratégique 2007-2010 du ministère de la Justice)</i>	M-094 Développer un partenariat « Nouveaux arrivants » avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)	2010	E-104-MJQ-2 E-105-MICC-4
	M-095 Développer un document destiné aux nouveaux arrivants	2013	E-106-MJQ-3

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
La documentation des situations vécues par les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-050 Développer les connaissances sur les situations vécues par les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones	M-096 Développer des études portant sur les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones pour mieux documenter leur situation	2013	E-107-MCE-3 E-108-Office-12
	M-097 Réaliser un portrait de la situation en termes statistiques, nation d'appartenance, besoins et ressources disponibles	2013	E-109-MCE-4
	M-098 Retenir la documentation des situations vécues par les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones dans les priorités du <i>Programme de subventions à l'expérimentation</i> de l'Office (volet études et recherches)	2013	E-110-Office-13
O-051 Développer des collaborations avec les organismes représentant le milieu autochtone en matière de santé et de services sociaux soit : la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations et du Labrador, le Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James et la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik	M-099 Organiser des rencontres auprès des intervenants des milieux autochtones afin d'établir une collaboration dans le cadre d'une étude et afin de mieux connaître la réalité autochtone des personnes handicapées		E-111-MCE-5
O-052 Identifier les responsabilités du gouvernement fédéral en la matière et développer un protocole d'entente intergouvernementale	M-100 Organiser des rencontres avec les principaux intervenants fédéraux susceptibles d'être impliqués, de par leur obligation, envers les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones		E-112-MCE-6

1.1. Agir contre les préjugés et la discrimination			
La documentation des situations vécues par les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
<p>O-053 Favoriser la mise en commun de l'expertise du ministère et celle de partenaires pour contribuer à l'évolution du droit et de la justice</p> <p><i>(Objectif 3.2.4 du Plan stratégique 2007-2010 du ministère de la Justice)</i></p>	M-101 Mettre sur pied un comité sur la justice en milieu autochtone	2010	E-113-MJQ-4
<p>O-049B Favoriser une meilleure compréhension du système de justice par les aînés, les autochtones, les immigrants, les jeunes et les personnes démunies, notamment en partenariat avec des organismes oeuvrant auprès de ces clientèles</p> <p><i>(Objectif 1.1.2 du Plan stratégique 2007-2010 du ministère de la Justice)</i></p>	M-102 Développer un guide destiné aux personnes autochtones et traitant des victimes d'actes criminels	2010	E-114-MJQ-5
<p>O-054 Améliorer la réponse aux besoins des personnes handicapées appartenant aux communautés autochtones non conventionnées en tenant compte des problématiques documentées par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)</p>	M-103 Établir des liens de collaboration, d'échange et de transfert d'expertise avec les intervenants des communautés autochtones qui le désirent, afin qu'ils puissent assurer le suivi auprès des personnes handicapées qui ont reçu des soins et des services d'un établissement du réseau québécois, lors du retour dans une communauté autochtone	Selon les besoins des communautés	E-115-MSSS-8

1.2. Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-055 Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance	<p>M-104 Participer aux démarches concertées concernant l'exploitation, la violence et la maltraitance, initiées par les partenaires gouvernementaux</p> <p>M-105 Collaborer aux travaux du comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle à titre de membre des comités-conseil en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle</p>	<p>À déterminer avec les partenaires</p> <p>À déterminer avec les partenaires</p>	<p>E-116-Office-14 (collaborateur ou coresponsable)</p> <p>E-117-Office-15 E-118-MCCCF-3</p>

1.2. Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance			
L'information et la formation des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches sur ces situations			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-056 Informer l'ensemble de la population, notamment les familles qui comptent un enfant handicapé, sur le système juridique de protection des personnes inaptes	M-106 Élaborer une stratégie d'information grand public	2009	E-119-Curateur-1
O-057 Informer les groupes issus des communautés culturelles et autochtones sur le système juridique de protection et le rôle du Curateur public	M-107 Élaborer une documentation adaptée aux réalités des communautés culturelles	2011	E-120-Curateur-2
O-058 Consolider les mécanismes de protection avec les personnes les plus vulnérables (seules à domicile ou sans domicile fixe)	M-108 Développer des liens avec les organismes communautaires	En continu	E-121-Curateur-3
O-059 Améliorer l'information auprès des personnes handicapées et des organismes oeuvrant auprès de ces personnes afin de mieux leur faire connaître les possibilités qu'offre la procédure de recours collectif et son mode de financement qui ont permis, depuis leur adoption il y a trente ans, d'agir contre les abus causés à cette clientèle ou de faire reconnaître leurs droits	M-109 Tenir une campagne d'information pour cette clientèle spécifique Obtenir la collaboration de l'Office pour la mise en place de cette campagne	4 ans : rédaction de l'information et mise en place de la campagne d'information 5 ans : diffusion de l'information	E-122-FARC-1

1.2. Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance			
L'information et la formation des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches sur ces situations			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-060 S'assurer que les personnes victimes d'agression sexuelle reçoivent rapidement, dans toutes les régions du Québec, les services d'aide et de protection nécessaires afin de répondre à leurs différents besoins	M-110 Informer les victimes d'agression sexuelle des services d'aide et de protection offerts afin de répondre à leurs besoins : <ul style="list-style-type: none"> ▪ en diffusant le Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle produit par la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal (français, anglais, espagnol) ▪ en produisant et en diffusant des dépliants d'information pour les groupes plus à risques ou plus vulnérables aux agressions sexuelles, soit les personnes handicapées, les communautés autochtones et les communautés culturelles 	2008-2013	E-123-MCCCF-4
O-061 Favoriser une meilleure compréhension du système de justice par les aînés, les autochtones, les immigrants, les jeunes et les personnes démunies, notamment en partenariat avec des organismes oeuvrant auprès de ces clientèles <i>(Objectif 1.1.2 du Plan stratégique 2007-2010 du ministère de la Justice)</i>	M-111 Établir des partenariats avec les organismes oeuvrant auprès des clientèles cibles M-112 Développer des documents pour utilisation par les partenaires	2010 2010	E-124-MJQ-6 E-125-MJQ-7
O-062 Soutenir la réalisation d'activités de promotion et de prévention de la violence conjugale envers les femmes handicapées	M-113 Développer des outils de prévention de la violence conjugale pour les femmes handicapées	2009-2010	E-126-MSSS-9

1.2. Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance			
La conception et l'adaptation des interventions à la réalité des personnes handicapées			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-063 Consolider les interventions du Curateur dans les cas de maltraitance ou d'abus	M-114 Collaborer avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse M-115 Établir des relations continues avec des organismes de défense des droits de la personne (AQIS, AGIDD-SMQ, Conseil pour la protection des malades)	En continu	E-127-Curateur-4 E-128-Curateur-5
O-064 Produire une analyse critique sur les principaux enjeux liés à la protection de la jeunesse, abordant entre autres, la situation des enfants présentant une problématique de santé mentale	M-116 Construire des consensus sur les sujets qui devront, en priorité, retenir l'attention de la CDPDJ dans le rapport prévu par la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ), notamment sur la situation des enfants présentant une problématique de santé mentale	Juin 2010	E-129-CDPDJ-9
O-065 Adapter la pratique professionnelle des intervenants en matière d'agression sexuelle pour y intégrer des interventions appropriées à la réalité des clientèles en situation de vulnérabilité	M-117 Soutenir financièrement le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) afin de développer des outils de prévention des agressions sexuelles pour les femmes handicapées et l'intervention auprès de ces dernières M-118 Dispenser, aux professionnels du réseau de la santé et des services sociaux, une formation sur l'intervention en matière d'agression sexuelle qui tient compte des besoins plus spécifiques de ces clientèles	2008-2009 2009-2010	E-130-MSSS-10 E-131-MSSS-11

1.2. Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance			
La conception et l'adaptation des interventions à la réalité des personnes handicapées			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-066 Identifier des solutions concertées concernant l'adaptation du système judiciaire à la situation et aux besoins particuliers des personnes handicapées	M-119 Établir une démarche de concertation sur l'adaptation du système judiciaire aux besoins des personnes handicapées en continuité avec les travaux antérieurs réalisés à ce sujet	Dès 2008, continu	E-132-Office-16

1.2. Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance			
Le contrôle de la qualité des interventions dans les établissements, les ressources et les logements où vivent les personnes handicapées			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-067 Diminuer le taux d'utilisation des mesures de contention et d'isolement dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et en diminuer la durée le cas échéant, conformément aux <i>Orientations ministérielles relatives à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques</i> et au plan d'action élaboré à cet égard (2002)	M-120 Déployer, dans les centres hospitaliers et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), le programme de formation national portant sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : la contention et l'isolement (2006). Ce programme s'adresse aux intervenants autorisés (médecins, infirmières/infirmiers, ergothérapeutes et physiothérapeutes) qui œuvrent dans tous ces établissements	En cours	E-133-MSSS-12
	M-121 Adapter ce programme de formation national au contexte des intervenants œuvrant dans d'autres types d'établissements (centres de réadaptation, centres jeunesse et centres de santé et de services sociaux)	2008	E-134-MSSS-13
	M-122 Déployer la formation dans les milieux visés	2009	E-135-MSSS-14
O-068 Améliorer la qualité des services dispensés aux personnes vulnérables, hébergées dans un établissement public, privé (conventionné ou avec permis) ou dans un milieu de vie substitut rattaché à un établissement	M-123 Poursuivre la démarche des visites d'appréciation de la qualité (déficience intellectuelle, troubles envahissants du développement et santé mentale) pour toutes les clientèles, notamment pour la déficience physique	2013	E-136-MSSS-15
	M-124 S'assurer de tenir compte des différentes réalités des personnes handicapées hébergées dans les critères d'appréciation de la qualité	2013	E-137-MSSS-16

1.2. Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance			
La mise en œuvre et la promotion des recours prévus dans les dispositions législatives existantes			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-069 Faciliter pour les personnes handicapées victimes d'exploitation, l'exercice du recours à la CDPDJ prévu à l'article 48 de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>	M-125 Identifier les actions prioritaires qui doivent être posées sans délai, dès la réception d'une plainte en matière d'exploitation et qui visent à protéger la personne handicapée de toute atteinte à sa sécurité ou à son intégrité physique ou psychologique	Septembre 2008	E-138-CDPDJ-10
O-070 Faciliter aux professionnels et aux institutions financières le signalement des cas d'exploitation, de violence et des maltraitances envers de personnes inaptes dont ils sont témoins dans le cadre de leur pratique professionnelle	M-126 Promouvoir l'adoption de mesures législatives appropriées M-127 Collaborer avec la CDPDJ	Pas d'échéance En continu	E-139-Curateur-6 E-140-Curateur-7
O-071 Mettre en œuvre le recours prévu à l'article 26 a.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale	M-128 Mettre en œuvre un cadre de référence sur le recours prévu à l'article 26 a.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale	2009	E-141-Office-17
O-072 Outiller les personnes handicapées et leur famille sur l'utilisation des mécanismes de plaintes ainsi que sur les recours prévus en cas d'exploitation, de violence et de maltraitance	M-129 Informer les personnes handicapées et leur famille sur l'existence de mécanismes de plaintes et de recours en cas d'exploitation, de violence et de maltraitance	Dès 2008	E-142-Office-18

1.3. Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-073 Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles	M-130 Établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité des lieux fréquentés par le public, des moyens de transport et des moyens de communication, ainsi qu'en matière de conception sans obstacles des politiques familiales municipales	Dès 2008	E-143-Office-19 E-144-MTQ-3 E-145-MAMR-2

1.3. Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles			
La mise en œuvre et le respect des dispositions législatives existantes			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-074 Améliorer la formation des membres des ordres professionnels sur les questions relatives aux besoins des personnes handicapées et à la considération de leur situation et de leurs droits	M-131 Promouvoir, auprès des ordres professionnels, l'inclusion dans les profils de compétence de leurs membres, d'éléments relatifs à l'adaptation de leur pratique professionnelle aux besoins des personnes handicapées et à la considération de leur situation et de leurs droits	Dès 2008	E-146-Office-20
O-075 Contribuer à la mise en œuvre de la <i>Convention relative aux droits des personnes handicapées</i> , adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 13 décembre 2006, par le Canada	M-132 Coordonner le comité interministériel québécois travaillant à l'analyse visant la ratification de la Convention par le Canada. (Cette convention a été signée puis adoptée en 2006, mais elle n'est pas encore ratifiée)		E-147-MRI-1
O-076 Suivre la mise en œuvre et le respect des dispositions à portée inclusive de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale	M-133 Faire régulièrement rapport au ministre responsable de la Loi sur la mise en œuvre et le respect des dispositions à portée inclusive de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale	Dès 2008	E-148-Office-21
O-077 Améliorer l'accès aux documents et aux services offerts au public à l'endroit des personnes handicapées	M-134 Élaborer la stratégie de mise en œuvre et de suivi de la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>	À préciser	E-149-MSG-1 E-150-Office-22

1.3. Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles			
L'application de la « clause d'impact »			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-078 Sensibiliser les juristes et les concepteurs de programmes et/ou services à la politique, particulièrement à l'application de la clause d'impact	M-135 Tenir des sessions d'information	2008-2009	E-151-Curateur-8
O-079 Consulter le ministre responsable de la Loi lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et les règlements pouvant avoir un impact significatif sur les personnes handicapées Réf. : art. 61.2	M-136 Inclure une étape de validation auprès du ministre responsable de la Loi lors de changements significatifs aux lois et règlements administrés par la CSST pouvant avoir une incidence sur les services destinés aux personnes handicapées Remarque : Mesure semblable aux dispositions existantes en regard de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	À déterminer	E-152-CSST-1
O-080 Application de la clause d'impact	M-137 Relever dans ses analyses l'impact potentiel des projets de loi, règlements et décrets présentés par les ministères et organismes sur la vie des personnes handicapées en vue de mieux tenir compte de l'objectif de favoriser leur participation sociale dans la prise de décision gouvernementale	Continu	E-153-MCE-7
O-081 Faire appliquer l'article 61.2 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale	M-138 Préciser les modalités d'application de l'article 61.2 de la Loi dans le processus d'évaluation des impacts sur la santé (EIS) en fonction des responsabilités respectives de l'Office et du MSSS	Dès 2008	E-154-Office-23 E-155-MSSS-17

1.3. Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles			
L'application de la « clause d'impact »			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-082 Instaurer des mécanismes de communication visant l'application de la clause d'impact	M-139 Instauration de mécanismes de communication visant l'application de la clause d'impact	2008	E-156-SAAQ-4

1.3. Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles			
La sensibilisation et la formation du personnel chargé d'élaborer les lois, les politiques et les programmes publics			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-083 Outiller les personnes chargées d'élaborer et d'analyser les projets de lois et de règlements, de même que les personnes impliquées dans l'élaboration de politiques ou de programmes, pour qu'elles puissent tenir compte de la situation particulière des personnes handicapées	M-140 Identifier et informer les unités concernées M-141 Inclure une disposition appropriée à la procédure relative à l'élaboration et au cheminement des règlements de la CSST nécessitant une approbation gouvernementale Remarque : Mesure semblable aux dispositions existantes en regard de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale Au besoin, faire appel à l'Office	À déterminer	E-157-CSST-2 E-158-CSST-3
O-084 Sensibiliser les professionnels chargés d'élaborer les lois, les politiques et les programmes de santé publique, aux paliers provincial, régional et local, aux problématiques vécues par les personnes handicapées en matière d'accès aux programmes de santé publique	M-142 Développer et réaliser des activités de sensibilisation sur les problèmes d'accès aux services des personnes handicapées	2010-2011	E-159-MSSS-18
O-085 Sensibiliser le personnel chargé d'élaborer la Loi sur le bâtiment et la réglementation afférente aux problématiques vécues par les personnes handicapées en matière d'accessibilité des lieux	M-143 Intégration d'un membre au comité de travail du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées à la Régie M-144 Participer au comité directeur OPHQ/RBQ (le directeur principal de la Direction de la normalisation et de la qualification (DNQ) et le responsable du dossier de l'accessibilité représentent la RBQ	Réalisée Plan d'action révisé annuellement	E-160-RBQ-1 E-161-RBQ-2

1.4. Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-086 Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales	M-145 Établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité des lieux fréquentés par le public, des moyens de transport et des moyens de communication, ainsi qu'en matière de conception sans obstacles des politiques familiales municipales	Dès 2008	E-162-Office-24 E-163-MTQ-4 E-164-MAMR-3

1.4. Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales			
L'établissement de partenariats entre les différents acteurs			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-087 Développer chez les municipalités, surtout celles de 15 000 habitants et moins qui n'ont pas l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées, une sensibilité à l'importance de développer une approche ou des mesures inclusives qui tiennent compte des personnes handicapées	M-146 Inscrire cette préoccupation dans le programme de soutien en matière de politique familiale municipale	2013	E-165-MFA-1

1.4. Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales			
Le soutien à l'innovation face aux nouvelles réalités sociales et familiales			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-088 Soutenir l'innovation face aux nouvelles réalités sociales et familiales des familles où vivent des personnes handicapées dans les politiques familiales	M-147 Identifier le soutien à l'innovation à l'égard des nouvelles réalités sociales et familiales dans les priorités du <i>Programme de subventions à l'expérimentation</i> de l'Office (volets expérimentation et études et recherches)	2013	E-166-Office-25

1.5. Aménager des environnements accessibles

Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-089 Aménager des environnements accessibles	M-148 Établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité des lieux fréquentés par le public, des moyens de transport et des moyens de communication, ainsi qu'en matière de conception sans obstacles des politiques familiales municipales	Dès 2008	E-167-Office-26 E-168-MTQ-5 E-169-MAMR-4

1.5. Aménager des environnements accessibles			
L'amélioration de l'accessibilité des lieux			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-090 Améliorer l'accessibilité des biens patrimoniaux aux personnes handicapées	M-149 Inclure, dans les avis et recommandations de la CBCQ destinés à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, une clause indiquant que, lorsque c'est applicable, il faudra porter une attention particulière pour que le bien patrimonial, s'il est accessible au public, le soit à toute personne handicapée	Immédiate	E-170-CBCQ-1
O-091 Améliorer l'accessibilité des petits bâtiments actuellement exemptés de la réglementation provinciale de construction en matière d'accessibilité	M-150 Participer aux travaux du comité directeur OPHQ-RBQ	s. o.	E-171-MAMR-5
O-092 Outiller les municipalités et les sociétés de transport en matière de conception d'aménagements extérieurs universellement accessibles	M-151 Soutenir, en collaboration avec l'Office et d'autres partenaires gouvernementaux, l'élaboration d'un cadre de référence ayant trait à la notion de parcours sans obstacles pour les municipalités et les sociétés de transport	À déterminer entre collaborateurs	E-172-MAMR-6 E-173-Office-27
O-093 Améliorer l'accessibilité des bâtiments existants ouverts au public dans les délais les plus courts possible	M-152 Contribuer à l'élaboration d'un projet de règlement sur l'accessibilité des immeubles construits avant décembre 1976	Automne 2008	E-174-MAMR-7
O-094 Développer les connaissances et la sensibilité des municipalités quant au respect des normes et des règles en matière d'espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées	M-153 Collaborer à la diffusion du guide de l'Office sur le stationnement réservé, rédigé à l'intention des municipalités	Décembre 2008	E-175-MAMR-8

1.5. Aménager des environnements accessibles			
L'amélioration de l'accessibilité des lieux			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-095 Développer les connaissances des intervenants, des employés du MCCCCF, des municipalités ou de tout autre organisation devant planifier la construction d'un immeuble à finalité culturelle quant aux exigences de conception sans obstacles du Code de la construction du Québec, ainsi qu'en matière d'aménagement intérieur ou d'équipements spécialisés pouvant être requis	M-154 Ajouter un chapitre à cette fin dans chacun des guides qui seront réalisés : institutions muséales, bibliothèques, salles de spectacles et écoles de formation	2008-2009	E-176-MCCCCF-5
O-096 Favoriser aux personnes handicapées ou à mobilité restreinte l'accès à des lieux, des équipements et des activités touristiques répondant à leurs besoins et intérêts, et ce, sans coût additionnel	M-155 Sensibiliser les intervenants touristiques à l'importance de rendre accessible les festivals, événements et attraits touristiques et à cet effet, insérer dans la page du site Internet institutionnel du ministère du Tourisme relative aux services aux entreprises un lien avec le site Web de Kéroul	Automne 2008	E-177-MTO-9
	M-156 Élargir et financer le projet de la Route accessible à l'ensemble des régions du Québec en : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participant financièrement à la campagne de promotion ; ▪ Communiquant l'information aux bureaux du ministère du Tourisme à l'étranger. 	31 mars 2009	E-178-MTO-10
	M-157 Maintenir à jour l'information contenue dans le site Web promotionnel www.bonjourquebec.com sur les services touristiques disponibles aux personnes handicapées ou a mobilité restreinte	Activité en continu	E-179-MTO-11

1.5. Aménager des environnements accessibles

L'amélioration de l'accessibilité des lieux

Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-097 Améliorer l'accessibilité aux bureaux d'accueil et d'information touristique pour les personnes handicapées ou à mobilité restreinte	<p>M-158 Finaliser les dossiers en cours de la mesure d'aide à l'accessibilité des lieux d'accueil et de renseignements touristiques</p> <p>M-159 Assurer une vigilance sur les problématiques ponctuelles</p>	<p>Printemps 2009</p> <p>Activité continue par le comité provincial des lieux d'accueil et de renseignements touristiques</p>	<p>E-180-MTO-12</p> <p>E-181-MTO-13</p>

1.5. Aménager des environnements accessibles			
L'amélioration de l'accessibilité des lieux			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-098 Inciter tous les organismes reconnus et soutenus au fonctionnement par le MCCCFF à favoriser aux personnes handicapées une accessibilité universelle des lieux à vocation culturelle ouverts au public	M-160 Faire réaliser par un organisme spécialisé un diagnostic sur l'état de l'accessibilité pour les personnes handicapées à ces équipements culturels. Par la suite, les travaux requis pour l'adaptation des lieux seront admissibles au <i>Programme d'aide aux immobilisations du ministère, volet maintien d'actifs</i>	<p>La priorité ira aux équipements ouverts au public des sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dont la dernière évaluation date d'avant 2000 ou dont le diagnostic n'a pas encore été fait</p> <p>Du côté des organismes reconnus et subventionnés au fonctionnement, la priorité ira aux 260 institutions muséales et salles de spectacles</p> <p>2008-2009 : compléter le diagnostic des sociétés d'État encore « à faire » et d'environ le tiers des organismes subventionnés</p> <p>2009-2010 et 2010-2011 : compléter les diagnostics au rythme de 50 % des organismes restants par année</p>	E-182-MCCCFF-6

1.5. Aménager des environnements accessibles			
L'amélioration de l'accessibilité des lieux			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-099 Améliorer l'accessibilité des bâtiments des commissions scolaires construits avant l'entrée en vigueur de l'actuel Code de construction du Québec (2000)	<p>M-161 Introduire pour l'année scolaire 2008-2009 une mesure pluriannuelle d'allocation destinée aux commissions scolaires qui détiennent des bâtiments construits avant 1977</p> <p>Cette aide est disponible pour toutes les écoles secondaires, les centres de formation professionnelle, les centres d'éducation pour adultes et les centres administratifs. Pour les écoles offrant des services d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire, les commissions scolaires devront s'assurer que chaque école, située à plus de dix kilomètres de la prochaine école accessible, soit adaptée pour accueillir des personnes handicapées.</p>	Pour être admissible à cette allocation, la commission scolaire devra, d'ici le 30 juin 2009, élaborer un plan d'action visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments sur un horizon de 10 ans et le transmettre au MELS	E-183-MELS-42
O-100 Améliorer l'accès aux personnes handicapées des lieux, des équipements et des activités récréatives et sportives	<p>M-162 Permettre aux municipalités et aux organismes de formuler une demande pour la mise aux normes des équipements sportifs, notamment afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées dans le cadre du <i>Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique</i></p> <p>M-163 Soutenir financièrement les camps de vacances dans le cadre du <i>Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances – volet « aide aux immobilisations »</i> en favorisant les projets visant l'accessibilité des personnes handicapées</p>	<p>2010</p> <p>Annuellement</p>	<p>E-184-MELS-43</p> <p>E-185-MELS-44</p>
O-101 Diffuser le savoir-faire québécois en matière d'accessibilité et créer un réseau entre les experts de différents pays	M-164 Avec la Délégation du Québec à Paris, mettre en contact l'expertise québécoise avec les experts d'autres pays lors du Colloque international sur l'accessibilité, à Paris, les 31 octobre et 1er novembre 2008	2011	E-186-MRI-2

1.5. Aménager des environnements accessibles			
L'amélioration de l'accessibilité des lieux			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
<p>O-102 Améliorer l'accessibilité des immeubles construits avant 1976 pour les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ▪ Centres locaux de services communautaires (CLSC) ▪ Centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés ▪ Centres de réadaptation ▪ Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) 	<p>M-165 Effectuer une planification décennale, avec les agences et les établissements, des éléments d'accessibilité retenus pour chacun des usages des bâtiments dans le règlement du ministère du Travail pour les immeubles bâtis avant 1976</p> <p>M-166 Intégrer, dans les plans de conservation et de fonctionnalité immobiliers 2008-2010, la planification des travaux pour l'amélioration de l'accessibilité des lieux</p> <p>M-167 Prévoir les travaux d'amélioration de l'accessibilité selon le rythme des projets de réaménagement majeur dans ces établissements (CPEJ)</p>	2008	<p>E-187-MSSS-19</p> <p>E-188-MSSS-20</p> <p>E-189-MSSS-21</p>
<p>O-103 Améliorer l'accès aux personnes handicapées des services et des infrastructures lors de leurs déplacements interurbains</p>	<p>M-168 Améliorer l'accessibilité des parcs existants via le <i>Programme de modernisation des parcs routiers</i> et accorder un soutien financier pour la construction de nouveaux parcs routiers accessibles</p> <p>M-169 Mettre en place des villages-relais dont l'accréditation par le ministère exige l'inclusion de services universellement accessibles et suivre les travaux réalisés à cet effet</p>	Mars 2012	<p>E-190-MTQ-6</p> <p>E-191-MTQ-7</p>

1.5. Aménager des environnements accessibles			
L'amélioration de l'accessibilité des lieux			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-104 Améliorer l'accessibilité des bâtiments existants ouverts au public dans les meilleurs délais	<p>M-170 Mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport du ministre du Travail sur l'accessibilité aux personnes handicapées de bâtiments à caractère public construits avant 1976 déposé à l'Assemblée nationale le 20 juin 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ planification des ministères et organismes ▪ adoption du règlement visant l'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées des édifices publics construits avant 1976 ▪ suivi des activités réalisées par les ministères et organismes visés par l'application du règlement ▪ bilan des réalisations et établissement d'un portrait de situation concernant l'accessibilité des immeubles visés 	<p>2008</p> <p>2009</p> <p>De 3 à 5 ans suivant l'adoption du règlement</p> <p>10 ans suivant l'adoption du règlement</p>	E-192-MTRAV-1
O-105 Améliorer la formation des intervenants sur les questions liées à l'accessibilité universelle des bâtiments et lieux publics	M-171 Promouvoir, auprès des établissements d'enseignement et des organismes responsables de la formation professionnelle, le développement d'activités de formation sur les questions liées à l'accessibilité universelle des bâtiments et lieux publics	2013	E-193-Office-28
O-106 Améliorer les normes de conception sans obstacles aux bâtiments et lieux publics	M-172 Coanimer un comité directeur OPHQ-RBQ ayant comme mandat d'améliorer les normes de conception sans obstacles aux bâtiments et lieux publics	Dès 2008, en continu	E-194-RBQ-3 E-195-Office-29

1.5. Aménager des environnements accessibles			
L'amélioration de l'accessibilité des lieux			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-107 Appliquer uniformément la réglementation provinciale de construction en matière d'accessibilité	M-173 Sensibiliser les différents intervenants aux besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité	En continu	E-196-RBQ-4
O-108 Favoriser l'accessibilité optimale des bâtiments publics existants	M-174 Collaborer avec le ministre du Travail pour la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport portant sur l'accessibilité des immeubles construits avant 1976	D'ici 2018	E-197-RBQ-5
O-109 Favoriser l'accessibilité des petits bâtiments	M-175 Poursuivre les travaux afin d'implanter une norme unique en matière de construction au Québec pour tous les bâtiments	D'ici 2010	E-198-RBQ-6
O-110 Favoriser la conception de logements sociaux et communautaires universellement accessibles	M-176 Poursuivre l'intégration d'exigences d'accessibilité et d'adaptabilité dans les projets d'habitation subventionnés par l'entremise des programmes administrés par la Société d'habitation du Québec	31 décembre 2011	E-199-SHQ-2
O-111 Favoriser l'accès optimal du parc de logements sociaux et communautaires existants dans les délais les plus courts possibles	M-177 Mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport du ministre du Travail sur l'accessibilité des immeubles construits avant 1976 en vue d'en arriver à un règlement sur cette question, notamment à l'égard des immeubles d'habitation sociaux et communautaires	31 mars 2011	E-200-SHQ-3

1.5. Aménager des environnements accessibles			
L'amélioration de l'accessibilité des lieux			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en oeuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-112 Optimiser l'utilisation du parc de logements adaptés ou accessibles aux personnes handicapées	M-178 En concertation avec les organismes concernés, statuer sur la proposition d'un modèle de base d'un service Info-Logement, soit <i>Les services info-habitation, une nécessité au Québec</i>	Décembre 2009	E-201-SHQ-4
O-113 Faciliter l'accès et l'occupation des immeubles gouvernementaux pour les personnes handicapées qui travaillent dans les immeubles ou qui les fréquentent pour obtenir des services	M-179 Éliminer ou réduire des obstacles physiques répertoriés dans les immeubles existants par des travaux visant la conformité des lieux aux exigences de la version la plus récente du Code de construction du Québec	Phase 1 – Avril 2011 (immeubles avec services à la population)	E-202-SIQ-1
	M-180 Intégrer l'approche d'accessibilité universelle dans les nouvelles constructions	Phase 2 – Avril 2014 (immeubles administratifs et spécialisés) Automne 2008	E-203-SIQ-2
O-114A Faciliter l'accès, pour les enfants handicapés, aux différents types de services de garde éducatifs à l'enfance ainsi qu'à des formules de garde plus variées, selon les besoins et les préférences des familles	M-181 Favoriser l'accessibilité optimale des lieux où s'offrent les services de garde éducatifs à l'enfance, en faisant connaître les informations techniques et financières nécessaires	En continu	E-204-MFA-2

1.5. Aménager des environnements accessibles

L'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport

Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
<p>O-115 Améliorer l'encadrement en matière de sécurité dans les déplacements des personnes handicapées qui utilisent une aide à la mobilité motorisée</p> <p>O-116 Faciliter l'application des normes de sécurité conçues pour les transports motorisés à la conception et à la fabrication des aides techniques à la mobilité fournies aux personnes handicapées</p>	<p>M-182 Réaliser une étude avec l'INSPQ, la SAAQ, le MTQ et autres partenaires sur les aides à la mobilité motorisées (AMM) : faire le point sur la situation actuelle</p> <p>M-183 Établir la concertation entre différents intervenants, notamment la SAAQ et la RAMQ, sur l'importance de mettre en place des incitatifs et des conditions favorisant l'offre au Québec de moyens de déplacement (fauteuils roulants, triporteurs et quadriporteurs) rencontrant des normes de sécurité telles la WC-19 pour les fauteuils ou la CSA-Z604-03 pour les fauteuils, les triporteurs et les quadriporteurs</p> <p>M-184 Sensibiliser les fournisseurs sur l'importance d'arrimer les moyens de déplacement et de retenir les occupants en accord avec les normes SAE J2249 et/ou CSA-Z605-03 pour les véhicules adaptés pour les personnes handicapées</p>	<p>Phase I : automne 2008</p> <p>2011</p> <p>2011</p>	<p>E-205-SAAQ-5</p> <p>E-206-SAAQ-6</p> <p>E-207-SAAQ-7</p>
<p>O-117 S'assurer que toutes les municipalités remplissent leurs obligations en offrant un service de transport adapté aux besoins des personnes handicapées de leur territoire</p>	<p>M-185 Participer au comité Québec-Municipalités sur la desserte des municipalités en transport adapté, visant à trouver des solutions au problème des municipalités non desservies</p>	<p>À voir avec le MTQ</p>	<p>E-208-MAMR-9</p>

1.5. Aménager des environnements accessibles			
L'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-118 Faciliter les services de transport scolaire régulier aux besoins des élèves handicapés de niveaux préscolaire, primaire et secondaire	<p>M-186 Maintenir le soutien financier offert aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés lorsqu'un véhicule régulier doit être adapté pour accueillir un élève handicapé. Il appartient à l'organisme scolaire de dédommager le transporteur ayant fait modifier son véhicule</p> <p>Cette aide est disponible pour tous les organismes qui transmettent une demande. Le MELS s'engage à rappeler que les besoins à cet égard doivent être déterminés en lien avec le plan d'intervention de l'élève. Il s'engage également à gérer avec ouverture cette mesure afin d'accroître le parc de véhicules ayant été adaptés pour recevoir des élèves handicapés.</p>	En continu	E-209-MELS-45
O-028B Développer les connaissances du personnel des autorités organisatrices de transport au regard des caractéristiques et des besoins des personnes handicapées	<p>M-187 Accorder un soutien financier pour élaborer un programme de formation pour les chauffeurs de minibus de transport adapté et soutien financier aux organismes de transport adapté (OTA) pour l'actualiser</p> <p>M-188 Modifier les dispositions législatives et réglementaires pour rendre obligatoire la formation des chauffeurs de berlines transport scolaire-volet personnes handicapées</p>	Mars 2012	<p>E-210-MTQ-8</p> <p>E-211-MTQ-9</p>

1.5. Aménager des environnements accessibles			
L'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-119 Améliorer la sécurité des déplacements des personnes handicapées	<p>M-189 Réviser le Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées, notamment au regard de l'utilisation des aides à la mobilité; harmoniser ce règlement avec le règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers</p> <p>M-190 Collaborer à la révision des normes de conception, de fabrication et d'attribution des aides techniques utilisées par les personnes handicapées pour leurs déplacements</p> <p>M-191 Inciter les autorités organisatrices de transport en commun à offrir une formation aux chauffeurs et autres employés appelés à porter une assistance aux personnes handicapées (réseaux d'autobus, métro et trains de banlieue)</p>	Mars 2012	<p>E-212-MTQ-10</p> <p>E-213-MTQ-11</p> <p>E-214-MTQ-12</p>

1.5. Aménager des environnements accessibles

L'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport

Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
(suite)	<p>M-192 Adopter, dans le cadre du <i>Plan d'action gouvernemental en matière de sécurité routière</i>, un cadre de référence concernant le déplacement des personnes à mobilité réduite utilisant une aide à la mobilité, notamment une aide à la mobilité motorisée. Développer des règles qui assurent la sécurité de l'ensemble des citoyens, en tenant compte de l'évolution des différents moyens de transport</p> <p>M-193 Identifier, dans le cadre du <i>Plan d'action gouvernemental en matière de sécurité routière</i>, d'autres normes et mesures favorisant le déplacement sécuritaire et autonome des personnes handicapées (ex : campagne de sensibilisation pour les virages à droite au feu rouge, affichage des feux sonores, traverse piétonnière, signalisation, intersections complexes, carrefours giratoires, Code de la sécurité routière). Mettre en œuvre ces normes et mesures</p> <p>M-194 Débuter les travaux en vue de rendre plus sécuritaire la traversée des passages à niveau des trains, notamment pour les personnes handicapées utilisant une aide à la mobilité</p>		<p>E-215-MTQ-13</p> <p>E-216-MTQ-14</p> <p>E-217-MTQ-15</p>

1.5. Aménager des environnements accessibles

L'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport

Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-120 Améliorer l'accessibilité des services, véhicules et infrastructures de transport collectif	M-195 Inclure, au niveau des orientations formulées dans la planification stratégique du ministère, des éléments portant sur l'accessibilité des infrastructures pour les personnes handicapées	Mars 2012	E-218-MTQ-16
	M-196 Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des autocars et des terminus interurbains		E-219-MTQ-17
	M-197 Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des taxis		E-220-MTQ-18
	M-198 Accorder des subventions gouvernementales pour l'achat de véhicules accessibles ou leur adaptation : autobus à plancher surbaissé (APS), voitures de métro, trains de banlieue		E-221-MTQ-19
	M-199 Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des gares de trains de banlieue, des stations de métro, des arrêts ou des terminus d'autobus, ainsi que les infrastructures connexes (stationnements, signalisation, etc.)		E-222-MTQ-20
	M-200 Accorder des subventions gouvernementales pour le transport collectif régional		E-223-MTQ-21

1.5. Aménager des environnements accessibles			
L'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
(suite)	<p>M-201 Sensibiliser les sociétés de transport en commun pour qu'elles appliquent la notion de parcours sans obstacles et d'accessibilité universelle pour la conception et le développement des services et infrastructures, incluant l'achat de matériel, dans leurs plans de développement, et pour qu'elles entretiennent adéquatement ces infrastructures durant toute l'année, particulièrement l'hiver</p> <p>M-202 Réaliser une étude sur les besoins et la satisfaction des personnes handicapées auprès de la clientèle des divers modes de transport (transport adapté, transport en commun urbain et interurbain, taxi)</p> <p>M-203 Procéder à une évaluation de l'accessibilité des services maritimes récréotouristiques offerts au Québec</p>	Mars 2012	<p>E-224-MTQ-22</p> <p>E-225-MTQ-23</p> <p>E-226-MTQ-24</p>
O-121 Faciliter l'harmonisation et l'optimisation de l'offre de services en transport adapté	<p>M-204 Accorder des subventions gouvernementales pour le transport adapté - cadre triennal 2008-2010</p> <p>M-205 Recourir au Comité Québec-Municipalités sur la desserte des municipalités en transport adapté pour étendre le transport adapté à toutes les municipalités du Québec, et pour favoriser le développement de services hors territoire</p> <p>M-206 Accorder un soutien financier pour l'élaboration d'un code provincial de pratique en transport adapté</p>	<p>Mars 2012</p> <p>Dès 2008, continu</p>	<p>E-227-MTQ-25</p> <p>E-228-MTQ-26 E-229-Office-30</p> <p>E-230-MTQ-27</p>

1.5. Aménager des environnements accessibles			
L'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
(suite)	<p>M-207 Ajouter de nouvelles dispositions au Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées, dont celles prévues pour améliorer les systèmes d'attache, les aides à la mobilité acceptées dans le cadre du transport terrestre, la largeur de la plate-forme hydraulique et la charge maximale que celle-ci peut supporter, et l'espace pour ranger ces aides à la mobilité ; apporter d'autres améliorations aux véhicules tels que strapontins et espaces pour les bagages</p> <p>M-208 Établir des partenariats entre les autorités organisatrices de transport adapté pour les déplacements régionaux dans le cadre d'ententes de réciprocité; financer ces déplacements</p>	Mars 2012	<p>E-231-MTQ-28</p> <p>E-232-MTQ-29</p>
O-122 Améliorer l'accessibilité des pistes cyclables et des réseaux piétonniers	<p>M-209 Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées dans le cadre du <i>Programme d'amélioration de la Route verte</i></p> <p>M-210 Accorder un soutien financier pour le développement de pistes cyclables et de réseaux piétonniers accessibles dans le cadre du <i>Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile - volet transport actif</i></p> <p>M-211 Sensibiliser les intervenants, dont les municipalités, à propos des normes du ministère en matière d'accessibilité des infrastructures dans le cadre de l'aménagement de pistes cyclables et de sentiers piétonniers</p>	Mars 2012	<p>E-233-MTQ-30</p> <p>E-234-MTQ-31</p> <p>E-235-MTQ-32</p>

1.5. Aménager des environnements accessibles			
L'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-123 Accroître l'accessibilité des infrastructures routières aux personnes handicapées	<p>M-212 Sensibiliser les municipalités pour qu'elles appliquent la notion de parcours sans obstacles et d'accessibilité universelle pour la conception et le développement des infrastructures urbaines, incluant l'achat de matériel, dans leurs plans de développement, et pour qu'elles entretiennent adéquatement ces infrastructures durant toute l'année, particulièrement l'hiver</p> <p>M-213 Réviser les normes du ministère pour les carrefours-plans et pour l'accès aux trottoirs sur certaines structures comme les ponts et les viaducs</p> <p>M-214 Évaluer l'application des éléments du <i>Guide de préparation des projets routiers</i> concernant les personnes handicapées dans le cadre de la démarche d'amélioration en gestion des projets routiers</p> <p>M-215 Sensibiliser les divers intervenants dont les municipalités à propos des normes du ministère en matière d'accessibilité des infrastructures, notamment quant à l'adaptation des feux sonores, au pavage d'accotement granulaire</p>	Mars 2012	<p>E-236-MTQ-33</p> <p>E-237-MTQ-34</p> <p>E-238-MTQ-35</p> <p>E-239-MTQ-36</p>
O-124 Définir les exigences de qualité de service des fournisseurs en matière d'adaptation des véhicules	M-216 Établir le positionnement de la Société sur les exigences de qualité de service des fournisseurs	Décembre 2008	E-240-SAAQ-8

1.5. Aménager des environnements accessibles			
L'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-125 Améliorer la coordination entre les divers réseaux de transport adapté et spécialisé financés par le ministère des Transports du Québec, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Santé et des Services sociaux	<p>M-217 Mettre sur pied le Groupe de travail sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé (le Groupe de travail) au Québec et contribuer à ses travaux</p> <p>Le mandat du Groupe de travail consiste, en premier lieu, à dresser un état de situation exhaustif en matière de transport public adapté (transport adapté, taxis et autocars interurbains accessibles, réseaux de transport en commun et de transport collectif dans les régions rurales), de transport scolaire et de transport spécialisé au Québec. L'évolution des besoins de la clientèle et les différents modes de prestation de services seront également documentés à cette étape. En deuxième lieu, le Groupe de travail sera chargé de faire un diagnostic de la situation et d'élaborer des scénarios permettant l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé au Québec.</p>	À préciser	<p>E-241-MTQ-37 E-242-MSSS-22 E-243-MAMR-10 E-244-MELS-46 E-245-MESS-5 E-246-Office-31</p>

1.5. Aménager des environnements accessibles			
L'amélioration de l'accessibilité des moyens de communication			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-126 Instaurer des mesures d'accès à l'information écrite et virtuelle pour les personnes qui veulent se présenter candidates à une élection provinciale	M-218 Produire et diffuser un document pour informer les citoyens sur les étapes à suivre pour se porter candidat, et ce, dans des formats adaptés tels le braille, les gros caractères, l'audio et la vidéo en langage signé	Septembre 2009	E-247-DGE-9
O-127 Améliorer la formation des interprètes œuvrant auprès des élèves ayant une déficience auditive de niveaux préscolaire, primaire et secondaire	M-219 Contribuer aux travaux d'un comité de travail formé de partenaires en vue du développement d'une formation reconnue et obligatoire pour améliorer la qualité des interprètes ainsi que leur évaluation	Été 2009	E-248-MELS-47
O-128 Améliorer l'accès aux personnes handicapées des services et des infrastructures lors de leurs déplacements interurbains	M-220 Accorder un soutien financier pour développer un portail accessible sur Internet diffusant de l'information sur l'ensemble de l'offre de transport collectif régulier et adapté au Québec	Mars 2012	E-249-MTQ-38
O-129 Améliorer l'accès aux documents et aux services offerts au public à l'endroit des personnes handicapées	M-221 Fournir aux ministères et organismes publics des outils d'information et de formation en vue d'instaurer de meilleures pratiques en matière d'accessibilité des moyens de communication, incluant notamment l'utilisation d'ATME ou ATS, la production de documents adaptés et le respect des normes d'accessibilité des sites Web	2011	E-250-Office-32
O-130 Améliorer l'accessibilité des sites Web des ministères et des organismes aux personnes handicapées	M-222 Élaborer et déposer au Conseil du trésor trois standards qui obligeront les ministères et certains organismes à adapter leurs sites Web pour les rendre plus accessibles aux personnes handicapées	Été 2009	E-251-MSG-2

1.5. Aménager des environnements accessibles			
L'amélioration de l'accessibilité des moyens de communication			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-131A Améliorer la complémentarité et la coordination des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et les partenaires pour offrir une réponse adaptée aux besoins des personnes handicapées, des familles et de leurs proches	Poursuivre les différents travaux intersectoriels, notamment : M-223 Comité interministériel pour établir un standard gouvernemental sur l'accessibilité d'un site Web pour les personnes handicapées		E-252-MSSS-23

2- UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET PLUS ÉQUITABLE

2.1. Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille			
L'action concertée contre la pauvreté et l'exclusion sociale			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-132 Identifier les secteurs de lutte à la pauvreté qui sont les plus stratégiques pour améliorer la situation des personnes handicapées et mieux cibler les interventions de la CDPDJ	M-224 Effectuer, sur le sujet, une tournée de consultation des organismes communautaires et de défense des droits des personnes handicapées	Septembre 2009	E-253-CDPDJ-11
O-133 Accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des personnes handicapées dans les travaux devant conduire à l'adoption du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	<p>Dans le cadre des travaux pour la préparation du prochain plan d'action :</p> <p>M-225 Intégrer l'OPHQ au Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale responsable du suivi du plan d'action actuel et de l'élaboration du prochain plan</p> <p>M-226 Coanimer un groupe de travail interministériel sur la situation des personnes handicapées et la solidarité sociale chargé de développer des mesures concertées visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes handicapées et leur famille</p> <p>M-227 Créer un groupe de travail sur la santé mentale, l'itinérance et l'exclusion sociale</p>	Avril 2009	<p>E-254-MESS-6</p> <p>E-255-MESS-7 E-256-Office-33</p> <p>E-257-MESS-8</p>

2.1. Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille

L'action concertée contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-134 Améliorer le soutien à la participation des personnes handicapées au marché du travail	M-228 Coordonner, suivre et évaluer la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées	À compter de 2008 pour la période 2008-2013	E-258-MESS-9
	M-229 Réaliser les actions et les mesures de la Stratégie sous la responsabilité du MESS		E-259-MESS-10
	M-230 Mettre à jour la Stratégie pour 2014-2018 et la mettre en œuvre	Mise à jour : 2014	E-260-MESS-11
O-135 Améliorer le soutien à l'embauche et l'intégration des personnes au sein de la fonction publique	M-231 Mettre de l'avant, dans le plan stratégique du SCT, une orientation liée à l'amélioration de l'embauche des membres de groupes cibles au sein de la fonction publique	Lié au plan stratégique du SCT	E-261-SCT-1
	M-232 Mettre en œuvre les engagements pris par le SCT dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées	2008-2013	E-262-SCT-2
	M-233 Soutenir les ministères et les organismes dans le déploiement de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité	2008-2013	E-263-SCT-3

2.1. Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille			
La bonification du soutien au revenu			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-136 Identifier des solutions pour améliorer le soutien aux revenus des représentants légaux	M-234 Mettre en place un groupe de travail afin d'analyser la pertinence et la faisabilité d'instaurer un crédit d'impôt pour les représentants légaux	2010	E-264-Curateur-9
O-137 Améliorer le soutien au revenu de base des personnes handicapées et de leur famille	<p>M-235 Indexer pleinement les prestations du <i>Programme de solidarité sociale</i> chaque année</p> <p>M-236 Instaurer une Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi (mesure fiscale annoncée lors du discours du budget 2008-2009)</p> <p>M-237 Dans le cadre des travaux pour la préparation du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, créer un groupe de travail interministériel sur les travailleurs à faible revenu, l'incitation au travail et l'aide sociale</p> <p>M-238 Instaurer le Supplément pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours (mesure fiscale annoncée lors du discours du budget 2008-2009)</p>	<p>Avril 2009</p> <p>Année d'imposition 2008</p> <p>Avril 2009</p> <p>En vigueur depuis le 1^{er} avril, premiers versements effectués rétroactivement à partir de septembre 2008</p>	<p>E-265-MESS-12</p> <p>E-266-MESS-13</p> <p>E-267-MESS-14</p> <p>E-268-MESS-15</p>
O-138A Accroître la participation des personnes handicapées au marché du travail	M-239 Instaurer une prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi (mesure fiscale annoncée lors du discours du budget 2008-2009)		E-269-MFQ-1

2.1. Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille			
La bonification du soutien au revenu			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-139 Améliorer le soutien offert aux élèves handicapés dans le cadre de leurs études	M-240 Bonifier le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage		E-270-MFQ-2

2.1. Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille			
Autres			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-140 Mettre en place des mécanismes visant à s'assurer que les personnes admissibles à un recours collectif puissent bénéficier des programmes d'indemnisation qui en résultent	M-241 Mise en place d'une veille stratégique	En continu	E-271-Curateur-10

2.2. Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-141 Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap	M-242 Participer à un comité interministériel piloté par l'Office et regroupant les principaux organismes gestionnaires, dont le mandat consisterait à proposer des scénarios visant à réduire les disparités de compensation	2013	E-272-Office-34 E-273-MSSS-24 E-274-MESS-16 E-275-MFQ-3

2.2. Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap			
L'amélioration des mesures fiscales touchant plus directement les personnes handicapées, leur famille et leurs proches			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-138B Accroître la participation des personnes handicapées au marché du travail	M-243 Bonifier le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail pour les personnes handicapées		E-276-MFQ-4
O-142 Améliorer les mesures fiscales touchant plus directement les personnes handicapées	M-244 Évaluer la possibilité de transformer le crédit d'impôt non remboursable pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques en mesure remboursable visant tous les adultes handicapés		E-277-MFQ-5
O-143 Améliorer le soutien offert aux familles	M-245 Collaborer à la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour les frais de relève donnant un répit aux aidants naturels	2009	E-278-MFQ-6

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-145 Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services	M-248 Participer à un comité interministériel piloté par l'Office et regroupant les principaux organismes gestionnaires, dont le mandat consisterait à proposer des scénarios visant à réduire les disparités de compensation	2013	E-281-Office-35 E-282-MSSS-25 E-283-MESS-17 E-284-MFQ-7

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-146 Informer les personnes handicapées à l'éducation des adultes de l'offre de stages possibles au moyen de l'offre de formations menant à des certificats de métiers semi-spécialisés	M-249 Produire et diffuser un dépliant d'information à l'intention de la population concernée	2008-2009	E-285-MELS-50
O-147 Développer chez les fédérations sportives l'expertise relative à la pratique du sport de haut niveau des athlètes handicapés	M-250 Soutenir financièrement les fédérations handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien au développement de l'excellence</i>	2009-2012	E-286-MELS-51
	M-251 Soutenir financièrement les athlètes et les entraîneurs identifiés « <i>excellence</i> » dans le cadre du <i>Programme Équipe Québec</i>	Annuellement	E-287-MELS-52
	M-252 Identifier, avec la collaboration du milieu associatif handisport, les besoins spécifiques pour des études scientifiques touchant les athlètes handicapés de haut niveau	2011	E-288-MELS-53
	M-253 Effectuer une recension des écrits scientifiques relativement à la pratique du sport de haut niveau chez les athlètes handicapés	2011	E-289-MELS-54
O-148 Développer chez les organismes de sport qui s'adressent spécifiquement aux personnes handicapées les ressources et l'expertise nécessaires à une offre de services adéquate	M-254 Soutenir financièrement les fédérations sportives québécoises handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises</i>	2007-2010	E-290-MELS-55
	M-255 Soutenir financièrement les fédérations handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien aux événements sportifs</i>	Annuellement	E-291-MELS-56

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-149 Développer au deuxième cycle du secondaire une offre variée de stages en milieu de travail pour les élèves, les étudiants et les adultes handicapés inscrits au <i>Parcours de formation axée sur l'emploi</i>	M-256 Diffuser et faire connaître le nouveau <i>guide d'organisation des stages en milieu de travail</i> élaboré dans le cadre du <i>Parcours de formation axée sur l'emploi</i> . Ce guide présente notamment plusieurs moyens de recruter et de fidéliser des milieux de stages variés	En continu	E-292-MELS-57
O-150 Développer des applications particulières des mesures budgétaires pour la réalisation de projets de formation spécifiques destinés à des groupes d'élèves handicapés en formation professionnelle	M-257 Examiner les possibilités offertes par les règles budgétaires et expérimenter ces possibilités dans quelques commissions scolaires dans un premier temps À titre d'exemple, une application particulière des règles budgétaires pourrait être considérée afin de permettre la mise sur pied d'une formation en techniques d'usinage pour des élèves ayant une déficience auditive.	Automne 2008	E-293-MELS-58
O-042B Améliorer la qualité des services et l'accès des personnes handicapées à l'éducation des adultes et à la formation continue	M-258 Préciser, dans le prochain plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue, les objectifs et les voies d'action favorisant l'accès des personnes handicapées à l'éducation des adultes et à la formation continue, notamment en matière de formation manquante, de formation à temps partiel, de reconnaissance des acquis et des compétences	Novembre 2008	E-294-MELS-59
O-151 Améliorer les mesures de soutien à la persévérance et à la réussite des élèves adultes handicapés en formation, notamment ceux qui visent le Diplôme d'études secondaires (DES) au secteur des adultes, par des services éducatifs complémentaires adéquats	M-259 Examiner la possibilité d'effectuer des modifications législatives ou réglementaires en vue d'offrir aux élèves adultes handicapés en formation, notamment ceux qui visent l'obtention du DES, des services éducatifs complémentaires adéquats et un accompagnement et un soutien plus personnalisés dans leurs apprentissages	Printemps 2011	E-295-MELS-60

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-152 Améliorer l'accès à la formation professionnelle et technique aux personnes handicapées	M-260 Collaborer, à la demande du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) pour personnes handicapées, à la mise à jour de la brochure de promotion de la formation professionnelle et technique auprès des personnes handicapées	Automne 2010	E-296-MELS-61
	M-261 Dresser un inventaire des métiers et des professions techniques les plus accessibles aux personnes handicapées au regard des catégories d'incapacités	Automne 2008	E-297-MELS-62
	M-262 Rendre disponible cet inventaire aux responsables de l'information scolaire et professionnelle des réseaux de l'éducation en le déposant sur le site de l'Inforoute de la formation professionnelle et technique et en produisant une brochure d'information	Printemps 2009	E-298-MELS-63
O-153 Améliorer les pratiques relatives à l'évaluation des demandes de vignette de stationnement, à leur émission et à leur contrôle	M-263 Réviser les critères d'évaluation du handicap donnant droit à la vignette	2008-2009	E-299-SAAQ-9
	M-264 Réviser la brochure du programme de vignette	2009-2010	E-300-SAAQ-10
	M-265 Réviser le formulaire de demande de vignette	2009-2010	E-301-SAAQ-11
	M-266 Réviser la législation et le Règlement sur les vignettes de stationnement pour personnes handicapées (les critères d'évaluation du handicap, les évaluateurs reconnus, etc.)	2009-2010	E-302-SAAQ-12

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-154 Faciliter l'accès des programmes de soutien aux fédérations sportives, ainsi qu'aux athlètes handicapés qui veulent s'engager dans une pratique sportive de haut niveau, intégrée ou spécifique	M-267 Soutenir financièrement les fédérations handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises</i>	2007-2010	E-303-MELS-64
	M-268 Soutenir financièrement les fédérations handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien aux événements sportifs</i>	Annuellement	E-304-MELS-65
O-155 Développer les connaissances des intervenants concernés sur les aides techniques et les programmes d'aide financière s'adressant aux personnes handicapées	M-269 Diffuser le Guide sur les aides techniques et les programmes d'aide financière sur le site Internet du Curateur public dans une page spéciale « tutelle au mineur ». Le guide est déjà disponible sur le site Internet général du Curateur	2008-2009	E-305-Curateur-11

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services

L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services

Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
<p>O-156 Offrir un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la clientèle et à son évolution et le faire connaître afin que la population puisse en bénéficier pleinement</p>	<p>M-270 Analyser les mesures qui permettraient de mieux répondre aux besoins des étudiants ayant un problème grave de santé mentale et consulter les partenaires habituels de l'Aide financière aux études (Comité conjoint sur l'aide financière aux études et Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études)</p>	<p>Septembre 2009</p>	<p>E-306-MELS-66</p>
	<p>M-271 Maintenir l'admissibilité des prestataires du <i>Programme d'aide et d'accompagnement social-Réussir</i> du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à une aide financière aux études et à certaines mesures destinées aux étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure</p>	<p>En continu</p>	<p>E-307-MELS-67</p>
	<p>M-272 Maintenir les mesures spécifiques pour les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ totalité de l'aide financière versée sous forme de bourse ▪ possibilité de faire des études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. En tel cas, les mois d'admissibilité au programme sont ajustés en conséquence ▪ admissibilité à de l'aide financière pendant la période d'été même s'ils ne sont pas aux études durant cette période de l'année. Ceci n'est pas le cas pour toutes les autres catégories d'étudiantes et d'étudiants ▪ abolition de la contribution des parents lorsqu'ils ont accumulé 45 unités après trois années d'études universitaires (au lieu de 90 unités comme c'est le cas pour l'ensemble des étudiants) 	<p>En continu</p>	<p>E-308-MELS-68</p>
	<p>M-273 Maintenir les mesures visant à mieux faire connaître les programmes destinés aux étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure</p>	<p>En continu</p>	<p>E-309-MELS-69</p>

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-157 Informer les personnes handicapées des mesures fiscales pouvant s'adresser à elles	M-274 Réaliser des actions de promotion des mesures fiscales touchant les personnes handicapées		E-310-MFQ-8
O-158 Améliorer l'organisation des services au regard des besoins et des capacités des élèves handicapés de niveaux préscolaire, primaire et secondaire	M-275 Examiner les modalités de financement et de prestation des services aux élèves handicapés pour s'assurer qu'elles soient davantage et plus rapidement en appui aux services offerts à ces élèves plutôt que subordonnées à leur catégorisation	Mai 2009	E-311-MELS-70
	M-276 Assurer le suivi de l'application de l'approche prévue par la convention collective du personnel enseignant, qui préconise une organisation des services éducatifs aux élèves en tenant compte de leurs besoins plutôt que de leur appartenance à une catégorie de difficulté	Juin 2010	E-312-MELS-71
O-159 Faire la promotion auprès des élèves et des étudiants handicapés, du personnel scolaire, des parents d'enfants handicapés et des associations pour personnes handicapées, des services adaptés disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur	M-277 Élaborer, en collaboration avec les partenaires concernés, des moyens de promouvoir et de faire connaître les services adaptés disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur	Janvier 2010	E-313-MELS-72
	M-278 Mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants du MELS, de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ), des cégeps désignés et de l'Association interuniversitaire des conseillers auprès des étudiants ayant des besoins spéciaux (AQICEBS)	Septembre 2008	E-314-MELS-73

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-161 Améliorer l'accessibilité des services de l' <i>Aide financière aux études</i> (AFE) aux personnes handicapées	<p>M-283 Maintenir un ensemble de mesures qui s'adressent à toute la clientèle de l'<i>Aide financière aux études</i>, mais qui peuvent aussi contribuer à diminuer les obstacles d'accessibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ligne téléphonique sans frais pour les bénéficiaires du <i>Programme de prêts et bourses</i> ▪ service téléphonique interactif (sans frais) ▪ possibilité, pour l'étudiant, de faire une demande d'aide financière par Internet ▪ possibilité, pour l'étudiant, de consulter son dossier ou de faire une demande de changement par Internet ▪ site Internet de l'AFE ▪ publications disponibles en format PDF sur le site Internet de l'AFE ▪ simulateur de calcul sur Internet ▪ versement de l'aide par virement automatique directement dans le compte bancaire de l'étudiant ▪ bureaux d'aide financière dans les établissements secondaires (commissions scolaires/formation professionnelle) et postsecondaires de toutes les régions. Les responsables de ces bureaux peuvent consulter les dossiers des étudiants et, dans certains cas, modifier directement un dossier 		E-319-MELS-78
	<p>M-284 Maintenir la ligne téléphonique sans frais pour les bénéficiaires du <i>Programme d'allocation pour les besoins particuliers</i></p>	En continu	E-320-MELS-79

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-162 Renforcer l'harmonisation des critères d'admissibilité et alléger les mécanismes d'évaluation des besoins	<p>Dans le cadre de la révision du <i>Programme de solidarité sociale</i> :</p> <p>M-285 Considérer l'harmonisation de la classification des déficiences, des incapacités et des situations de handicap, avec celle en usage dans les différents programmes et mesures</p> <p>M-286 Mener des travaux visant l'élaboration et la mise en œuvre de services mieux adaptés aux besoins de la clientèle du <i>Programme de solidarité sociale</i></p>		<p>E-321-MESS-18</p> <p>E-322-MESS-19</p>
O-163 Renforcer l'harmonisation des critères d'admissibilité et alléger les mécanismes d'évaluation des besoins	<p>M-287 Évaluer la possibilité d'utiliser une classification déjà en usage des déficiences, des incapacités et des situations de handicap lors de l'élaboration des programmes et de mesures</p> <p>M-288 Évaluer les avenues en vue de simplifier les procédures servant à établir l'admissibilité aux programmes et aux mesures, de même qu'à évaluer les besoins</p>		<p>E-323-MFQ-9</p> <p>E-324-MFQ-10</p>
O-164 Améliorer l'accès aux services spécifiques de 1 ^{re} ligne et aux services spécialisés de réadaptation répondant aux besoins des personnes ayant une déficience	<p>M-289 Établir les standards en matière de délais pour le début des services en fonction des niveaux de priorité</p> <p>M-290 Optimiser et harmoniser les processus et la gestion de l'accès aux services</p> <p>M-291 Augmenter et consolider l'offre de services</p>	<p>2008</p> <p>2010</p> <p>Continu / 2013</p>	<p>E-325-MSSS-26</p> <p>E-326-MSSS-27</p> <p>E-327-MSSS-28</p>

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-165 Améliorer la qualité, la continuité et la complémentarité des services spécifiques de première ligne et des services spécialisés de réadaptation pour les personnes ayant une déficience	M-292 Prévoir la désignation d'un intervenant pivot réseau pour coordonner les interventions des différents dispensateurs de services	2011	E-328-MSSS-29
	M-293 Utiliser le plan de services individualisé (PSI) comme outil privilégié pour planifier les services, assurant une transition harmonieuse entre les diverses étapes de vie de la personne		E-329-MSSS-30
	M-294 Établir des standards en matière de services spécialisés de réadaptation par grand profil de clientèle	2013	E-330-MSSS-31
O-166 Améliorer l'accès à une évaluation précoce, au traitement approprié et à des services d'adaptation et de réadaptation coordonnés et sans rupture, pour les personnes ayant des troubles mentaux graves, notamment pour les jeunes et les adolescents	M-295 Compléter l'implantation du <i>Plan d'action en santé mentale 2005-2010 – La force des liens</i> , notamment la mise en place des équipes de 1 ^{re} ligne en santé mentale dans les CSSS, incluant une plus grande disponibilité des intervenants de la santé mentale	2010	E-331-MSSS-32
	M-296 Poursuivre l'implantation des services de suivi intensif et de soutien d'intensité variable dans chacune des régions du Québec	2013	E-332-MSSS-33
	M-297 Assurer la présence de pairs aidants au sein de 30 % de ces équipes de première ligne en santé mentale, clientèle adulte		E-333-MSSS-34

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-167 Améliorer la disponibilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la réadaptation pour le réseau de la santé et des services sociaux	M-298 Prendre des actions afin d'augmenter : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre, notamment en ergothérapie, en physiothérapie et en orthophonie ▪ la contribution d'autres intervenants dans le secteur de la réadaptation 	2013	E-334-MSSS-35
O-168 Simplifier et harmoniser les programmes d'aides techniques sur le plan de la gestion et de l'accès des programmes afin d'en optimiser l'accès et d'en améliorer l'efficacité et la performance	M-299 Poursuivre la révision, le regroupement et la mise à jour des programmes d'aides techniques M-300 Poursuivre les activités de la Table quadripartite réunissant les représentants du MSSS, de la Régie de l'assurance maladie du Québec, des agences de la santé et des services sociaux et de l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec afin de résoudre les situations problématiques liées aux programmes	2013 Continu	E-335-MSSS-36 E-336-MSSS-37
O-169 Améliorer la réponse aux besoins de soutien à domicile des personnes ayant des incapacités significatives et persistantes	M-301 Augmenter annuellement les ressources consacrées aux services d'aide à domicile dans les diverses modalités de service	2013	E-337-MSSS-38

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-170 Soutenir la création de milieux résidentiels non institutionnels dans la communauté répondant aux besoins et aux choix des personnes et améliorer le soutien aux personnes vivant en logement autonome	M-302 S'assurer du développement de formules originales en alternative à l'hébergement pour augmenter le nombre de personnes qui vivent en milieux résidentiels dans la communauté	2013	E-338-MSSS-39
	M-303 Mettre en application le <i>Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social : une intervention intersectorielle des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'habitation</i>	Continu	E-339-MSSS-40
	M-304 Poursuivre le déploiement des diverses mesures (soutien et suivi) adaptées aux besoins des personnes ayant des troubles mentaux graves vivant en logement autonome	2013	E-340-MSSS-41
O-172 Améliorer l'accès des personnes handicapées aux programmes de protection, de prévention et de promotion déjà existants et aux services de santé publique	M-307 Dresser un portrait des problèmes d'accessibilité déjà existants (notamment promotion de l'activité physique, prévention des accidents de la route, lutte aux actes violents, divers programmes de prévention [cancer du sein, etc.]) dans chacune des régions administratives et planifier les mesures correctives prioritaires à déployer	2010-2011	E-343-MSSS-44
	M-308 Assurer une diffusion continue de l'information sur les programmes de prévention et de promotion de la santé aux personnes handicapées		E-344-MSSS-45

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-173 Encourager le recours et soutenir l'intégration des pratiques cliniques préventives prévues au <i>Programme national de santé publique</i> auprès des acteurs de première ligne	M-309 Produire des avis sur les pratiques cliniques préventives et les moyens efficaces de les promouvoir et de favoriser leur intégration M-310 Soutenir la diffusion de l'information et la collaboration interrégionale sur ces pratiques M-311 Collaborer avec les ordres professionnels pour développer ces pratiques	2010-2011	E-345-MSSS-46 E-346-MSSS-47 E-347-MSSS-48
O-174 Améliorer l'accès à l'information aux personnes handicapées, aux familles et à leurs proches sur les divers programmes et services offerts par ou sous la responsabilité du réseau de la santé et des services sociaux	M-312 Revoir la section thématique du site Internet du MSSS pour permettre un accès facile à l'information, notamment en aides techniques M-313 Produire et diffuser un dépliant informatif sur les diverses modalités de service et les ressources de soutien à domicile	2009 2010	E-348-MSSS-49 E-349-MSSS-50
O-175 Améliorer et simplifier l'accès aux informations sur les programmes, les mesures et les services gouvernementaux	M-314 Développer, à l'intention des personnes handicapées et leur famille, des outils d'information conviviaux pour simplifier l'accès à l'information sur les programmes, les mesures et les services qui leur sont destinés	2013	E-350-Office-36
O-176 Réduire les délais d'analyse des demandes d'aide financière en vue de l'adaptation des véhicules pour les personnes handicapées	M-315 Optimiser les processus	Décembre 2008	E-351-SAAQ-13

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-177 Favoriser les mesures d'adaptation de domicile	M-316 Poursuivre les programmes <i>Adaptation de domicile et Logements adaptés pour aînés autonomes</i>	31 mars 2011	E-352-SHQ-5
O-178 Améliorer la réponse aux élèves handicapés dans les services de garde en milieu scolaire	M-317 Soutenir les commissions scolaires concernant la formation des intervenants en service de garde relativement à la réponse aux besoins des élèves handicapés	En continu	E-353-MELS-80
O-179 Bonifier les données administratives disponibles en matière d'intégration des enfants handicapés aux services de garde éducatifs à l'enfance en ajoutant des indicateurs	M-318 Définir de nouveaux indicateurs tels que les déficiences des enfants recevant l'allocation, le nombre de RSG accueillant des enfants handicapés, l'accessibilité, etc. et les moyens pour les colliger	2010	E-354-MFA-3
O-180 Améliorer l'accès, dans chaque région, aux services d'orientation professionnelle à l'éducation des adultes pour les personnes peu scolarisées, en emploi ou non, y compris les adultes handicapés	M-319 Consolider les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) et les différentes formes de services d'orientation : école orientante, projet personnel d'orientation, exploration de la formation professionnelle, parcours de formation axée sur l'emploi, ajout de ressources professionnelles, etc.	Juin 2009	E-355-MELS-81

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
L'amélioration de l'accès et de l'adaptation des services courants			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-181 Améliorer l'accès aux personnes handicapées des activités de loisir offertes à l'ensemble de la population	M-320 Soutenir financièrement les municipalités dans le cadre du <i>Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées</i>	2008-2011	E-356-MELS-82
O-182 Favoriser une meilleure compréhension des citoyens concernant les séances de médiation et le déroulement des procès, en travaillant en collaboration avec différents organismes <i>(Objectif 1.1.3 du Plan stratégique 2007-2010 du ministère de la Justice)</i>	M-321 Produire des capsules vidéo sur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Autochtones – Victimes d'actes criminels ▪ Assises (pour jurés/témoins) ▪ Petites créances 	2010	E-357-MJQ-8
O-183 Favoriser une meilleure préparation des citoyens qui désirent se présenter en cour sans avocat <i>(Objectif 2.2.2 du Plan stratégique 2007-2010 du ministère de la Justice)</i>	M-322 Rendre disponibles des trousse d'aide pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Petites créances ▪ Permis restreints ▪ Exécution d'une décision de la Régie du logement ▪ Trousse testamentaire 	2010	E-358-MJQ-9

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
Le renforcement de la complémentarité et de la coordination de l'ensemble des programmes et services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-184 Faciliter la transition entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle pour les personnes handicapées	M-323 Produire un document d'aide à la transition entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle	2010	E-359-MELS-83
O-185 Faciliter aux personnes handicapées le passage de l'éducation des adultes à la formation professionnelle et aux études supérieures	M-324 Mener, avec les partenaires concernés, entre autres les commissions scolaires, des travaux afin d'identifier des mesures susceptibles de faciliter ce passage	Printemps 2008	E-360-MELS-84
	M-325 Procéder, selon les moyens disponibles, à la mise en œuvre des mesures qui seront retenues	Automne 2008	E-361-MELS-85
O-186 Faciliter l'harmonisation et l'uniformisation des diverses normes et règles en matière de stationnement réservé aux personnes handicapées	M-326 Harmoniser la réglementation entre le Code de la sécurité routière et les règlements des municipalités, notamment en matière d'amendes	Mars 2012	E-362-MTQ-39
	M-327 Uniformiser les normes de signalisation		E-363-MTQ-40
O-187 Améliorer la coordination des organismes gouvernementaux concernés par la prévention et la réduction des abus	M-328 Maintenir et effectuer des relations suivies avec les organismes gouvernementaux (MSSS, SAAQ, RAMQ, Protecteur du citoyen, CDPDJ, etc.)	En continu	E-364-Curateur-12

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services

Le renforcement de la complémentarité et de la coordination de l'ensemble des programmes et services

Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
<p>O-188 Favoriser la poursuite des actions en alphabétisation, en lecture et en écriture auprès des élèves handicapés âgés de 15 à 24 ans des milieux défavorisés ou qui sont en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</p>	<p>M-329 Encourager la concertation entre les commissions scolaires et les organismes communautaires quant aux actions touchant les élèves handicapés âgés de 15 à 24 ans des milieux défavorisés ou qui sont en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</p> <p>M-330 Harmoniser les services et les programmes du MELS à l'intention des élèves âgés de 15 à 24 ans, en portant une attention spéciale aux actions en alphabétisation, en lecture et en écriture auprès des élèves handicapés des milieux défavorisés ou qui sont en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, pour favoriser leur qualification ou l'obtention d'un premier diplôme du secondaire</p>	<p>Juin 2009</p> <p>Juin 2011</p>	<p>E-365-MELS-86</p> <p>E-366-MELS-87</p>
<p>O-189 Améliorer l'accès et la complémentarité des services de garde aux enfants qui se retrouveraient en situation de vulnérabilité personnelle (handicap, retard de développement, etc.) ou familiale (pauvreté, monoparentalité, immigration récente, violence ou négligence, etc.)</p>	<p>M-331 Mettre à jour l'entente-cadre et le protocole type existants afin de permettre de baliser les rapports entre les CSSS et les services de garde et de réserver des places en milieu de garde pour ces enfants</p>	<p>2010</p>	<p>E-367-MFA-4</p>

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
Le renforcement de la complémentarité et de la coordination de l'ensemble des programmes et services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-190 Faciliter la mise en place de mécanismes ou de modalités de coordination entre les différents organismes de loisir et de sport spécifiques aux personnes handicapées	M-332 Maintenir le soutien financier à l'organisme de coordination Sports-Québec	Annuellement	E-368-MELS-88
	M-333 Accompagner les fédérations sportives québécoises dans l'organisation de rencontres de concertation	2010	E-369-MELS-89
	M-334 Maintenir le soutien financier à l'organisme de coordination des organismes nationaux de loisir : le Conseil québécois du loisir	Annuellement	E-370-MELS-90
	M-335 Soutenir financièrement les organismes locaux de loisir et de sport dans la réalisation d'activités pour les personnes handicapées par le <i>Programme d'aide en loisir</i>	2008-2011	E-371-MELS-91
	M-336 Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS) pour le développement de la mission régionale de loisir pour les personnes handicapées	2008-2011	E-372-MELS-92
O-131B Améliorer la complémentarité et la coordination des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et les partenaires pour offrir une réponse adaptée aux besoins des personnes handicapées, des familles et de leurs proches	Poursuivre les différents travaux intersectoriels, notamment :		
	M-337 Entente de complémentarité entre le MSSS et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) <i>Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes</i>		E-373-MSSS-51
	M-338 <i>Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées</i> déposée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale		E-374-MSSS-52
	M-339 Travaux de collaboration avec la Société d'habitation du Québec		E-375-MSSS-53

2.3. Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services			
Le renforcement de la complémentarité et de la coordination de l'ensemble des programmes et services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-191 Améliorer l'organisation des services d'interprétation	M-340 Animer une démarche de concertation sur l'amélioration de l'organisation des services d'interprétation en lien avec la mise en œuvre de la politique <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>	Dès 2008	E-376-Office-37
O-192 Développer une gamme de milieux de vie et d'hébergements répondant aux besoins des personnes handicapées	M-341 Assurer la mise en œuvre du <i>Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social</i>	31 mars 2011	E-377-SHQ-6
O-193A Faciliter une planification harmonieuse des transitions des enfants, des élèves et des étudiants handicapés entre les différents ordres d'enseignement ainsi qu'entre la fin des études et la vie active	M-342 Établir, en collaboration avec les partenaires concernés, des mécanismes favorisant la transition harmonieuse entre le secondaire et le collégial ainsi qu'entre le collégial et l'universitaire	Janvier 2010	E-378-MELS-93
	M-343 Mettre sur pied un groupe de travail intersectoriel et interordres		E-379-MELS-94

3- UNE SOCIÉTÉ RESPECTUEUSE DES CHOIX ET DES BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEUR FAMILLE

3.1. Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-194 Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services	<p>M-344 Animer une démarche intersectorielle sur la planification individualisée et coordonnée des services et faire rapport sur des travaux visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ à assurer l'utilisation du plan de services par l'ensemble des acteurs ▪ à l'harmonisation des concepts et de la terminologie du plan de services ▪ au respect de la confidentialité ▪ à l'implantation d'un modèle mixte de coordination du plan de services ▪ à l'établissement de règles consensuelles permettant la désignation du responsable de la coordination du plan de services 	2010	<p>E-380-Office-38 E-381-MSSS-54 E-382-MESS-20 E-383-MELS-95</p>

3.1. Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services

L'utilisation du plan de services par l'ensemble des acteurs

Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-195 Faciliter l'établissement de plans d'intervention pour les élèves handicapés de niveaux préscolaire, primaire et secondaire	M-345 Allouer un financement particulier aux commissions scolaires pour la libération ponctuelle des enseignants des classes ordinaires, afin de faciliter la concertation et d'améliorer la qualité des plans d'intervention	En continu à compter de l'année scolaire 2008-2009	E-384-MELS-96
	M-346 Accompagner les commissions scolaires et, le cas échéant, les directions d'école pour l'établissement et le suivi des plans d'intervention	En continu à compter de septembre 2008	E-385-MELS-97
	M-347 Offrir des sessions de formation à l'intention des commissions scolaires et des écoles	En continu	E-386-MELS-98
O-193B Faciliter une planification harmonieuse des transitions des enfants, des élèves et des étudiants handicapés entre les différents ordres d'enseignement ainsi qu'entre la fin des études et la vie active	M-348 Faire la promotion de la transition dans le cadre de la démarche du plan d'intervention et de celle du plan de services individualisés intersectoriel	En continu	E-387-MELS-99
	M-349 Faire connaître les initiatives positives par le site Internet du MELS		E-388-MELS-100
	M-350 Soutenir l'expérimentation de projets en lien avec les transitions		E-389-MELS-101
O-196 Encourager l'utilisation du plan de services individualisé afin de développer, chez les intervenants, une vision commune des besoins des personnes handicapées et une compréhension partagée des problématiques en vue d'une intervention concertée	M-351 Dans le cadre de l'Entente MSSS-MELS, développer un programme de formation sur le PSI et sur le plan de services individualisé et intersectoriel aux intervenants des deux réseaux et aux autres partenaires	2010	E-390-MSSS-55

3.1. Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services			
La reconnaissance de l'apport des familles et des proches dans le processus de planification et de coordination des services			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-197 Accroître la participation effective des parents des élèves handicapés dans l'établissement des plans d'intervention	M-352 Développer des outils d'information accessibles à tous les parents ainsi qu'aux intervenants scolaires	Juin 2009	E-391-MELS-102
O-198 Faciliter la participation des personnes utilisatrices de services en santé mentale et de leurs proches dans les structures de décision	M-353 Poursuivre les efforts en vue d'assurer la participation et la formation de personnes utilisatrices de services en santé mentale, de représentants des familles ou des proches dans les exercices de planification et d'organisation des services qui les concernent	2010	E-392-MSSS-56

3.2. Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles			
L'amélioration du soutien offert aux familles			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-199 Améliorer la réponse aux besoins de soutien des familles et des proches aidants de personnes ayant des incapacités significatives et persistantes	M-354 Augmenter le soutien aux familles et aux proches afin d'offrir une réponse mieux adaptée à leurs besoins par les diverses modalités de service	Annuel / 2013	E-393-MSSS-57
O-131C Améliorer la complémentarité et la coordination des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et les partenaires pour offrir une réponse adaptée aux besoins des personnes handicapés, des familles et de leurs proches	Poursuivre les différents travaux intersectoriels, notamment : M-355 Intégration des enfants handicapés dans les services de garde avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA)		E-394-MSSS-58
O-200 Favoriser le développement de mesures de soutien aux familles et de conciliation travail-famille adaptées à la réalité et aux besoins des familles où vit une personne handicapée	M-356 Produire un avis contenant des recommandations sur des mesures de soutien aux familles et de conciliation travail-famille	Décembre 2008	E-395-CFE-2
O-201 Informer les familles, plus particulièrement celles qui ont un enfant ayant une déficience intellectuelle ou un problème de santé mentale, sur le système juridique de protection des personnes inaptes, sur les responsabilités des tuteurs et curateurs privés, de même que sur le rôle du Curateur public	M-357 Révision du guide pour les tuteurs et curateurs privés M-358 Révision du guide pour les conseils de tutelle M-359 Information aux associations de promotion des intérêts des personnes atteintes de déficiences intellectuelles ou souffrant de maladie mentale	2010	E-396-Curateur-13 E-397-Curateur-14 E-398-Curateur-15

3.2. Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles			
L'amélioration du soutien offert aux familles			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-202 Faciliter la participation des parents au cheminement scolaire de leur enfant handicapé	M-360 Développer, en collaboration avec la Fédération des comités de parents du Québec et les commissions scolaires, des outils d'information accessibles à tous les parents	Juin 2009	E-399-MELS-103
	M-361 Proposer différents moyens à l'intention des comités consultatifs des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) que doit instituer chaque commission scolaire	Juin 2009	E-400-MELS-104
O-203 Améliorer l'accès à des services de surveillance aux élèves handicapés du secondaire le requérant, et ce, jusqu'à l'âge de 21 ans, afin de favoriser la conciliation travail-famille	M-362 Soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe, en prenant en considération les responsabilités respectives de chacun des partenaires	Juin 2009	E-401-MELS-105 E-402-MFA-5 E-403-MSSS-59 E-404-Office-39
O-114B Faciliter l'accès, pour les enfants handicapés, aux différents types de services de garde éducatifs à l'enfance ainsi qu'à des formules de garde plus variées, selon les besoins et les préférences des familles	M-363 Tenir compte des besoins des enfants handicapés et de leur famille dans le développement de formules de garde plus variées	2012	E-405-MFA-6

3.2. Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles

L'amélioration du soutien offert aux familles

Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-204 Améliorer le soutien à l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance	M-364 Revoir et actualiser les orientations de la Politique d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance	2009	E-406-MFA-7
	M-365 Favoriser la concertation entre les acteurs en matière d'intégration des enfants handicapés dans l'ensemble des services de garde éducatifs à l'enfance du Québec	En continu	E-407-MFA-8
	M-366 Revoir le mode de financement permettant l'intégration des enfants handicapés aux services de garde éducatifs à l'enfance, afin de mieux répondre aux besoins des enfants handicapés	2010	E-408-MFA-9
	M-367 Outiller l'ensemble du personnel des services de garde éducatifs à l'enfance, relativement aux besoins des enfants handicapés et aux moyens d'intervention les plus appropriés	2011	E-409-MFA-10
O-205 Améliorer les mesures et les services de répit pour répondre aux besoins des proches aidants	M-368 Mise en place d'un fonds visant à soutenir des personnes aidantes qui fournissent des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes âgées ayant des incapacités significatives et persistantes susceptibles de compromettre leur maintien à domicile	2009	E-410-MFA-11
O-206 Développer des mesures de conciliation travail-famille mieux adaptées aux besoins des familles et des proches aidants	M-369 Collaborer au développement de mesures de conciliation travail-famille mieux adaptées aux besoins des familles et des proches aidants	2013	E-411-MFA-12

3.2. Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles			
L'innovation dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-207 Soutenir, par l'innovation, le développement de mesures de soutien à l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles qui favorisent un partage plus équitable des responsabilités entre les hommes et les femmes	M-370 Identifier le développement de mesures de soutien à l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles qui favorisent un partage plus équitable des responsabilités entre les femmes et les hommes dans les priorités du <i>Programme de subventions à l'expérimentation</i> de l'Office (volets expérimentation et études et recherches)	2013	E-412-Office-40

3.3. Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-208 Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement	<p>M-371 Animer des démarches intersectorielles visant à proposer des pistes de solution pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ développer des services d'accompagnement dans toutes les régions ▪ favoriser l'harmonisation des pratiques d'accompagnement ▪ assurer la reconnaissance des besoins d'accompagnement dans la planification individualisée et coordonnée des services ▪ améliorer la formation et la rémunération des accompagnateurs 	2013	E-413-Office-41 E-414-MELS-106 E-415-MSSS-60 E-416-MTQ-41

3.3. Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement			
Le développement de services d'accompagnement dans toutes les régions			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-209 Faciliter l'accès des personnes handicapées à des programmes et à des mesures d'accompagnement respectant leurs besoins spécifiques en loisir et en sport	M-372 Soutenir financièrement les organismes, les municipalités et les camps de vacances dans le cadre du <i>Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées</i>	2008-2011	E-417-MELS-107

3.3. Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement			
L'harmonisation des pratiques d'accompagnement			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-210 Harmoniser les pratiques d'accompagnement collectif ou individuel des personnes handicapées	M-373 Animer et soutenir les travaux du Comité sur l'accompagnement pour les personnes handicapées au Québec	Mars 2012	E-418-Office-42 E-419-MTQ-42 E-420-MELS-108 E-421-MTO-14

3.3. Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement			
L'amélioration de la formation et de la rémunération des accompagnateurs			
Objectifs de réduction des obstacles	Moyens de mise en œuvre	Échéances	Ministères ou organismes
O-211 Améliorer le recrutement et la formation des accompagnateurs en loisir pour répondre aux besoins des personnes handicapées	M-374 Élaborer et mettre en place un programme national de formation reconnue pour les animateurs en loisir et en sport travaillant auprès des jeunes de 4 à 17 ans et des personnes handicapées (formation spécialisée pour les accompagnateurs – formation de formateurs)	À partir de 2008 et suivantes	E-422-MELS-109